



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

**Regulations for the E1, E2, E3 and EJ
FIM Enduro World Championships**

**Regulation for the FIM Youth Enduro Cup
125cc 2-stroke**

**Regulations for the FIM Women's Enduro
World Cup**

2010

***Règlements des Championnats du Monde
FIM d'Enduro E1, E2, E3 et EJ***

***Règlement de la Coupe FIM d'Enduro
Jeunes 125cc 2T***

***Règlement de la Coupe du Monde FIM
d'Enduro Féminin***

**Regulations for the E1, E2, E3
and EJ FIM Enduro
World Championships**

**Regulations for the FIM Youth
Enduro Cup 125cc 2-stroke**

**Regulations for the FIM Women's
Enduro World Cup**

***Règlements des Championnats
du Monde FIM d'Enduro
E1, E2, E3 et EJ***

***Règlement de la Coupe FIM d'Enduro
Jeunes 125cc 2T***

***Règlement de la Coupe du Monde FIM
d'Enduro Féminin***

FEDERATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME (FIM)

11, route de Suisse

CH - 1295 Mies

Switzerland

Tel: +41 22-950 950 0

Fax: +41 22-950 950 1

www.fim-live.com

www.fim-store.com

christian.mercier@fim.ch

ABC Communication

Rue Gabriel Soulié

Zone Industrielle – BP 322

12200 Villefranche de Rouergue

France

Tel: +33 56 545 7614

Fax: +33 56 545 7702

www.abc-wec.com

communication.abc@wanadoo.fr

Contents / Sommaire

Regulation	062	FIM Enduro World Championship	1 - 44
Règlement	062	<i>Championnat du Monde FIM d'Enduro</i>	<i>1 - 44</i>
Regulation	064	FIM Junior Enduro World Championship	45 - 46
Règlement	064	<i>Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior</i>	<i>45 - 46</i>
Regulation	067	FIM Youth Enduro Cup 125cc 2-stroke	47 - 48
Règlement	067	<i>Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T</i>	<i>47 - 48</i>
Regulation	068	FIM Women's Enduro World Cup	49 - 51
Règlement	068	<i>Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin</i>	<i>49 - 51</i>

Articles amended as from 01.01.2010 are in bold type
Les articles modifiés dès le 01.01.2010 sont en caractères gras

REGLEMENT 062

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO

GENERALITES

062.1	Généralités	4
062.2	Parcours	4
062.3	Publication du Règlement Particulier (RP)	5
062.4	Bulletin d'inscription	6
062.5	Juridiction	6
062.5.1	Officiels détenteurs d'une licence FIM	6
062.5.2	Incompatibilités pour les officiels.....	7
062.5.3	Commissaire Technique FMNR.....	7
062.5.4	Directeur de Course	7
062.5.5	Chronométrateurs	8
062.5.6	Commissaire Environnement.....	8
062.5.7	Le Jury International.....	8
062.5.7.1	Le Président du Jury	9
062.5.7.2	Devoirs du Président du Jury.....	9
062.5.8	Attributions du Jury International.....	10
062.5.9	Procédure lors des réunions du Jury.....	11
062.5.10	Publication des décisions du Jury.....	11
062.5.11	Procès-Verbal des réunions du Jury	11
062.6	Délégué FMN – Chef d'équipe	11
062.6.1	Délégué FMN.....	11
062.6.2	Chef d'équipe.....	12
062.7	Médailles et diplômes	12
062.8	Compétitions pour le Championnat et Coupe	12
062.9	Calcul des résultats pour le Championnat	12
062.10	Arrêt prématuré de la manifestation – Classement et résultats	14

ENGAGEMENTS

062.11	Licence coureurs	14
062.12	Engagements et participation	14
062.12.1	Attribution des numéros.....	15
062.13	Date de clôture – refus d'engagement – refus de participation	15

CLASSES ET SPECIFICATIONS DES MOTOCYCLES

062.21	Classes	16
062.22	Eclairage, avertisseurs, indicateur de vitesse et béquille	16
062.23	Organes intrinsèques du motocycle (contrôle du bruit, méthode statique)	17
062.24	Contrôle des motocycles pendant la manifestation	19
062.24.1	Contrôle des machines	19
062.24.2	Contrôle du carburant.....	19

ORGANISATION GENERALE

062.31	Substitution de motocycle	20
062.32	Parcs Fermés	20
062.33	Zone de départ	21
062.34	Ordre de départ	23
062.34.1	Ordre de départ par manifestation	24
062.35	Préparatifs de départ	24
062.36	Départ	25
062.37	Procédure de ravitaillement à l'assistance.....	26
062.38	Assistance	27
062.39	Aide extérieure	27
062.40	Interdiction du recours à une force motrice extérieure	28
062.41	Abandons	28
062.42	Signalisation	28
062.43	Règlement de la circulation	29
062.44	Assurance (RC)	29
062.45	Sections impraticables	30

FONCTIONNEMENT ET CONTROLE

062.51	Contrôles horaires	30
062.52	Chronométrage – Instruments de chronométrage	31
062.53	Fiches horaires et fiches de route	33
062.54	Indication des contrôles horaires	34
062.55	Dispositions aux contrôles horaires	34
062.57	Calcul des pénalités horaires	35
062.58	Arrivée tardive	35
062.59	Demandes de tolérance spéciales	35
062.60	Contrôle pendant le parcours	35
062.61	Super Test (ST)	36
062.62	Test d'Enduro (ET), Test de Cross (CT) et Test Extrême (XT).	37
062.63	Examen final	39
062.64	Liste des pénalités	39

062.64.1	Temps	39
062.64.2	Tests.....	40
062.64.3	Disqualification.....	40

REGLEMENTATION GENERALE

062.70	Officiels	42
062.71	Acceptation des décisions officielles	42
062.73	Réclamations	43
062.74	Amendes et cautions de réclamations	43
062.75	Interprétation du règlement	43
062.76	Publication des résultats	43
062.77	Cérémonie de Remise des Prix et Conférence de Presse.....	44

<i>Normes FIM pour les Organismes d'Epreuves des Championnats du Monde d'Enduro</i>	<i>52</i>
---	-----------

<i>Formulaire type pour le Règlement Particulier du Championnat du Monde FIM d'Enduro</i>	<i>59</i>
---	-----------

<i>Horaire type pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro</i>	<i>64</i>
---	-----------

062.1 GENERALITES

Le Championnat du Monde FIM d'Enduro est établi selon le Code Sportif de la FIM et les dispositions ci-après:

Chaque compétition devra être courue en deux jours plus éventuellement un Super Test (prologue). Ces compétitions ont pour but de tester la fiabilité des motocycles et l'habileté des coureurs qui y participent. Ceux-ci devront couvrir la distance complète selon les conditions prescrites. Il est interdit d'organiser un Championnat National d'Enduro avec une manche de Championnat du Monde FIM d'Enduro.

062.2 PARCOURS

Le parcours doit être praticable par n'importe quel temps et par n'importe quel motocycle de la catégorie 1, groupe A1 et catégorie 2, groupe C. 30% au maximum de la distance totale à couvrir peut s'effectuer sur des routes goudronnées. Il sera demandé à l'organisateur de fournir un plan du parcours. L'organisateur a la possibilité de créer un parcours en forme de 8.

Il est recommandé que le temps total pour un jour de compétition soit entre six et sept heures basé sur le temps A, les quinze minutes du dernier contrôle horaire exclues.

Pour les coureurs de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin, il est autorisé de n'effectuer que de 50 à 75% de la totalité du parcours prévu pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro. (Exemple: 3 tours au lieu de 4).

Le sens de la course peut être le même sur les deux jours. Si tel est le cas, les Tests Spéciaux peuvent être chronométrés sur le premier tour, le deuxième jour.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur doit faire en sorte que chaque FMN **et équipe** participante puisse parcourir entièrement l'itinéraire de la manifestation, en envoyant sur un motocycle une personne (**pre-rider**) qui ne participera pas à la manifestation, le long du parcours prévu pour chaque jour, ceci étant fait sous la supervision de l'organisateur.

Lors de la reconnaissance du parcours, tous les **pre-riders** devront porter un dossard afin de pouvoir être identifiés.

Les FMN **et les équipes** doivent faire parvenir au Secrétariat de la manifestation le nom des personnes faisant la reconnaissance du parcours, au plus tard lors de la première séance du Jury International.

Les délégués nommés par les FMN et présents pourront eux-mêmes indiquer par écrit le nom des personnes faisant la reconnaissance du parcours, au plus tard lors de la première séance du Jury International.

Les **pre-riders** faisant le tour de reconnaissance devront être en possession d'une licence Championnat du Monde FIM d'Enduro ou d'une licence FIM Internationale d'Enduro.

La liste sera **validée par le Président du Jury International FIM et le Directeur de Course** avant le début du tour de reconnaissance.

Le tour de reconnaissance aura lieu le vendredi de la manifestation à 11h00. L'organisateur doit s'assurer que la totalité du parcours soit effectuée, y compris les tests spéciaux.

L'organisateur, le Directeur de Course et le Jury International doivent prendre en considération les conseils de ces coureurs envoyés à l'avance.

062.3 PUBLICATION DU REGLEMENT PARTICULIER (RP)

Le Règlement Particulier (RP) doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par le Jury International.

Le RP doit contenir toutes les questions d'intérêt local telles que: parcours, vitesses moyennes, mesures de sécurité, droits d'inscription, diagramme du parcours, dessin des pneus à clous uniquement pour les manifestations hivernales (voir art. 51.06 des Règlements Techniques) etc..., selon le formulaire type publié à la fin de cette annexe.

L'organisateur devra faire parvenir le RP par e-mail au Secrétariat FIM au minimum 2 mois avant la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Le RP sera disponible sur le site Internet de la FIM www.fim-live.com.

Si le délai de 2 mois est respecté, l'organisateur pourra appliquer la surtaxe de 50% du droit d'inscription tardive des coureurs.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, le Jury International et, dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit approuvée positivement par le Jury International et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

062.4 BULLETIN D'INSCRIPTION

Tout engagement doit être établi par écrit sur un bulletin d'inscription et toute information relative au coureur, équipe, sponsor et la marque de la machine doit y figurer. Le bulletin d'inscription doit clairement spécifier pour quelle classe et cylindrée (préciser si le motorcycle est 2T ou 4T) l'inscription est destinée. Il devra indiquer également la nationalité du coureur (passeport) et la FMN pour laquelle il participe.

Le bulletin d'inscription doit être rédigé au moins dans les 2 langues officielles de la FIM et l'art. 60.5 du Code Sportif doit y être mentionné.

062.5 JURIDICTION

La manifestation est contrôlée par un Jury International composé conformément aux dispositions de l'art. 50.1 du Code Sportif.

La manifestation est dirigée par des officiels détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

Tous ces officiels et leurs adjoints sont soumis à l'autorité du Directeur de Course, à l'exception du Jury International (Président et membres votants).

La première réunion du Jury International aura lieu à 9h00 la veille de la manifestation et la reconnaissance du parcours commencera à 11h00.

Un représentant, élu par les constructeurs de motorcycles, et titulaire d'une licence FIM de Constructeur, sera admis en tant qu'observateur aux séances ouvertes du Jury International. Son nom et son N° de licence doivent parvenir au secrétariat de l'organisation et de la FIM 15 jours avant le début de la manifestation. Une copie du document sera remise aux membres du Jury.

062.5.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM

Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable:

- Président du Jury, Membre(s) du Jury, Membre(s) Technique(s) CER*
- Délégué FMN (Commissaire Sportif)*
- Directeur de Course*
- Délégué Médical et Délégué Environnement*
- Commissaire Technique FMNR*
- Commissaire Environnement*
- Chef du Service Médical*
- Chronométrateur*

062.5.2 Incompatibilités pour les officiels

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, mécanicien ou promoteur dans la manifestation en question.

062.5.3 Commissaire Technique FMNR

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

062.5.4 Directeur de Course

Le Directeur du Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il ne peut pas être membre votant du Jury International. Ses tâches essentielles sont les suivantes:

- S'assurer que le parcours est en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médicaux et de contrôle sont prêts à intervenir;*
- S'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motos, que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction;*
- Lors des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, de retarder le départ d'une manifestation, de faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une partie du parcours, ou une manifestation en tout ou partie;*
- Refuser à un coureur ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité;*
- Pour faire respecter les règlements FIM, il peut proposer des sanctions au Jury International;*
- Donner des ordres pour faire évacuer du parcours, des sections et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable;*
- Signaler au Jury International toutes les décisions prises ou à prendre et toute réclamation qui lui a été adressée;*
- Rassembler les rapports des chronométreurs et autres officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Jury International et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation;*

062.5.5 Chronomètres

Les chronomètres nommés doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation et être en possession d'une licence FIM.

062.5.6 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier:

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement soit respecté.*
- Avoir accès à toute information relative à la manifestation et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Président du Jury sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement.*
- Être autorisé à assister sans droit de vote à toutes les séances ouvertes du Jury.*
- Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CER, l'envoyer au Secrétariat Exécutif FIM et en remettre une copie au Président du Jury.*

062.5.7 Le Jury International

Le Président du Jury, un membre du Jury et un membre Technique seront nommés par la FIM.

Le deuxième membre du Jury et les autres officiels seront nommés par la FMNR.

Conformément à l'art. 50.1 du Code Sportif, le Conseil de Direction peut, le cas échéant, déroger à cette composition et en déterminer une autre.

Seuls le Président et les deux Membres du Jury ont le droit de vote.

Au cas où le Membre du Jury nommé par la FIM est empêché d'arriver à la manifestation à temps, le Président du Jury peut nommer un remplaçant, en donnant la priorité à un officiel n'appartenant pas à la FMNR. En cas d'absence du Président du Jury, il sera remplacé par le Membre du Jury nommé par la FIM.

Si possible, le Jury International comprendra également un Délégué Médical et un Délégué Technique, sans droit de vote.

Les personnes suivantes ont le droit d'assister aux séances du Jury International sans droit de vote:

- Le Directeur de Course*

- *Les Membres du Conseil de Direction, les Présidents des Commissions et Collèges permanents, le Directeur Général de la FIM et le personnel administratif de la Commission sportive concernée*
- *Le Commissaire Environnement*
- *Le délégué Environnement FIM et le délégué Médical*
- *Le Chef du Service Médical*
- *Le représentant élu par les constructeurs*

Chaque FMN, qualifiée selon l'art. 062.6.1, a le droit de nommer un Délégué.

062.5.7.1 Le Président du Jury

Le Président du Jury est nommé par la FIM.

Il doit s'assurer que les décisions du Jury International sont conformes aux règles du Code Sportif, aux réglementations publiées par la FIM et au Règlement Particulier de la manifestation.

Il fixera les heures des séances du Jury et convoquera, le cas échéant, des séances extraordinaires.

Le Président du Jury a le droit d'inviter des personnes aux séances du Jury, si cela est adéquat pour la manifestation.

Il est responsable de la communication avec les Délégués des FMN.

062.5.7.2 Devoirs du Président du Jury

Il convoquera une réunion du Jury International au début de la manifestation et lors de cette réunion, le Jury International approuvera et/ou contrôlera les questions suivantes:

- *Le cas échéant, les modifications au RP après l'ouverture des engagements en veillant à ce que celles-ci soient dûment notifiées à tous les coureurs et participants engagés.*
- *Le rapport du Secrétaire au Jury constatant que tous les coureurs et participants engagés sont en possession de leur licence respective, de même que tous les officiels ayant une responsabilité dans le déroulement de la manifestation.*
- *Le rapport du Directeur de Course stipulant les dispositions à prendre en vue d'un déroulement régulier de la manifestation.*
- *Les normes de sécurité de la manifestation.*

- *Tout changement concernant des demandes de mesures de sécurité supplémentaires comme mentionné dans le rapport d'inspection.*
- *L'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation soit la couverture d'assurance responsabilité civile de l'organisateur satisfait les exigences de l'art. 110.1.1 du Code Sportif.*

A la fin de chaque journée de course, le Président convoquera une réunion du Jury International pour entendre le rapport du Directeur de Course, du Secrétaire au Jury et de tout autre officiel concerné. Le Président doit signer, avec le Directeur de Course, les classements officiels de la manifestation; il doit également signer avec le Secrétaire au Jury tous les procès-verbaux des séances.

Il enverra les documents suivants au Secrétariat Exécutif dans les 72 heures suivant la fin de la manifestation:

- *son rapport (en utilisant le formulaire officiel),*
- *les détails de toutes les réclamations présentées, avec les cautions retenues,*
- *une copie du certificat d'assurance responsabilité civile.*

062.5.8 Attributions du Jury International

Le Jury International exerce le contrôle suprême des manifestations, mais uniquement par rapport à l'application des Codes FIM, des règlements FIM et du RP, qu'il doit ratifier. Par conséquent, les Membres du Jury sont uniquement responsables envers la FIM. Ils sont responsables de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle ils ont une fonction de supervision et disciplinaire. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs. Le Jury International n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM, mais il est compétent pour prendre des décisions dans des cas exceptionnels prévus ci-après:

Le Jury International est le seul organe disciplinaire compétent pour statuer sur toute réclamation pouvant survenir au cours de la manifestation, sous réserve du droit d'appel ultérieur.

Le Jury International a le droit, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'organisateur ou du Directeur de Course, de retarder le départ d'une manifestation, de faire améliorer le parcours, d'arrêter prématurément ou de supprimer une manifestation en tout ou en partie, pour des raisons urgentes de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.

Le Jury International doit appliquer des sanctions selon les dispositions du Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

062.5.9 Procédure lors des réunions du Jury

Les décisions du Jury International sont prises à la majorité simple. En cas d'ex aequo, le Président aura une voix prépondérante.

062.5.10 Publication des décisions du Jury

Toutes les décisions du Jury International nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être rendus publics dans les délais les plus brefs. Les décisions doivent être publiées dans les langues officielles de la FIM.

062.5.11 Procès-Verbal des réunions du Jury

Les procès-verbaux doivent être rédigés dans les deux langues officielles de la FIM, à moins que le Jury ne les accepte dans une seule langue officielle. Ils sont établis par le Secrétaire au Jury et porteront sa signature et celle du Président du Jury. Une copie des procès-verbaux doit être envoyée au Secrétariat Exécutif, dans les 72 heures qui suivent la fin de la manifestation.

Les procès-verbaux indiqueront en détail les sanctions éventuellement infligées, les décisions prises sur toute réclamation présentée (dont une copie doit être jointe), les précisions concernant les accidents qui ont pu se produire, les irrégularités éventuellement constatées, ainsi que le point de vue du Jury International en ce qui concerne le succès de l'organisation et les éventuelles observations qu'il juge utile de signaler.

062.6 DELEGUE FMN – CHEF D'EQUIPE

062.6.1 Délégué FMN

Toute FMN participant à une compétition comptant pour ce Championnat a le droit de désigner un délégué FMN pour participer aux réunions du Jury International. Il doit être titulaire d'une licence FIM (directeur de course ou commissaire sportif Enduro). Son nom et son N° de licence doivent parvenir au secrétariat de la manifestation et de la FIM 15 jours avant le début de la manifestation. Une copie du document sera remise aux membres du Jury.

Le délégué national représente sa FMN et les coureurs inscrits par cette FMN. Il a le droit:

- d'assister aux séances ouvertes du Jury, en qualité d'observateur;*
- de recevoir les documents, y compris les rapports du Jury, pendant toute la manifestation;*
- de poser ses questions au Président du Jury de façon à ce que le Jury International soit au courant de tous les événements.*

Si nécessaire, le Président du Jury organisera une séance pendant la manifestation avec les Délégués FMN afin d'expliquer le travail du Jury International et de recevoir les remarques des Délégués.

062.6.2 Chef d'équipe

Toute FMN participant à une compétition comptant pour ce Championnat a le droit de désigner un Chef d'équipe ou un représentant pour chaque trois coureurs participants. Le Chef d'équipe sera le porte-parole des coureurs et représentera leurs intérêts pendant la compétition. Il n'est pas autorisé à assister aux réunions du Jury International.

062.7 MEDAILLES ET DIPLOMES

Les récompenses suivantes seront décernées aux coureurs dans chaque classe:

- Premier 1 médaille en or et 1 Diplôme FIM
- Deuxième 1 médaille d'argent
- Troisième 1 médaille de bronze

062.8 COMPETITIONS POUR LE CHAMPIONNAT ET COUPE

Tout classement est établi sur le temps obtenu, selon l'art. 062.64. Les coureurs totalisant le moins de temps seront les vainqueurs de leur classe.

Le temps obtenu selon l'art. 062.64 détermine également un classement général (sans distinction de classes).

062.9 CALCUL DES RESULTATS POUR LE CHAMPIONNAT

Les vingt meilleurs coureurs classés de chaque classe recevront des points selon le barème suivant à la fin de chaque jour de la compétition:

25 points au 1 ^{er}	10 points au 11 ^e
22 points au 2 ^e	9 points au 12 ^e
20 points au 3 ^e	8 points au 13 ^e
18 points au 4 ^e	7 points au 14 ^e
16 points au 5 ^e	6 points au 15 ^e
15 points au 6 ^e	5 points au 16 ^e
14 points au 7 ^e	4 points au 17 ^e
13 points au 8 ^e	3 points au 18 ^e
12 points au 9 ^e	2 points au 19 ^e
11 points au 10 ^e	1 point au 20 ^e

Si un coureur a déjà marqué des points durant les compétitions, il sera autorisé à changer de classe, mais sans marquer de points au Championnat dans cette nouvelle classe.

Un coureur qui n'est pas classé le premier jour peut repartir le deuxième jour aux conditions suivantes:

- 1. Il doit présenter sa machine au contrôle horaire final dans les délais suivants: pas avant l'heure prévue sur sa fiche horaire et au plus tard 60 minutes après ce délai. **Dans un cas exceptionnel, le Jury International peut autoriser que la machine soit présentée par une autre personne.***
- 2. Le châssis doit être celui marqué avant la compétition (voir art. 062.23.1).*
- 3. Le motorcycle doit être soumis à une inspection technique complète, incluant le test de contrôle du bruit (voir art. 062.21, 062.22, 062.23).*

Les points 1 et 3 ne s'appliquent pas à un coureur qui a été classé comme s'étant retiré ou disqualifié par le Directeur de Course à la fin de la journée. Ce coureur doit attendre la confirmation du Jury International.

En cas d'ex aequo dans les résultats à la fin de la journée, les coureurs concernés obtiendront chacun les points correspondant à cette place du classement. Le coureur classé immédiatement après obtiendra les points correspondant à sa position.

Par exemple:

Coureur A 28'20" – 25 points

Coureur B 28'20" – 25 points

Coureur C 30'00" – 20 points

Les résultats de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM d'Enduro comptent pour le classement final des coureurs et constructeurs.

Pour le classement des constructeurs, seuls les points attribués au motorcycle de chaque constructeur détenteur d'une licence FIM ayant obtenu le meilleur résultat dans chacune des manifestations du Championnat Individuel, entreront en considération pour le classement final.

Le coureur qui aura obtenu le plus grand nombre de points, dans les courses comptant pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro, sera le Champion du Monde FIM d'Enduro de sa classe (voir art. 062.1).

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat du Monde FIM d'Enduro, les coureurs seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex aequo subsistent, ils seront classés dans l'ordre, par la meilleure place dans les derniers résultats, ou dans les pénultièmes ou dans les antépénultièmes, etc.

062.10 ARRET PREMATURE DE LA MANIFESTATION – CLASSEMENT ET RESULTATS

Si le Jury International arrête une manifestation prématurément, elle ne peut pas être recommencée.

Si une manifestation est arrêtée avant que la majorité des coureurs n'ait achevé au moins la moitié de la distance totale, la manifestation sera déclarée nulle et non avenue.

Si une manifestation est arrêtée à un stade ultérieur, le Jury International décidera soit qu'elle est nulle et non avenue, soit que les résultats et les récompenses sont ceux qu'il juge être justifiés en la circonstance.

ENGAGEMENTS

062.11 LICENCE COUREURS

Chaque coureur engagé doit être détenteur d'une licence FIM valide (conformément à l'art. 70.2.1 du Code Sportif) et d'un permis de conduire valable.

062.12 ENGAGEMENTS ET PARTICIPATION

*Le nombre total de participants à chaque manifestation est de 150 (Enduro 1, Enduro 2, Enduro 3, Enduro Junior et **Enduro Féminin** confondus).*

*Sont admis à participer au Championnat du Monde FIM d'Enduro au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior **et à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin**, par ordre de priorité:*

- 1. tous les coureurs ayant marqué des points au Championnat du Monde FIM d'Enduro au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior **et à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin** de l'année précédente;*
- 2. les 5 meilleurs coureurs de chaque classe des Championnats Continentaux de l'année précédente qui n'ont pas marqué de points au Championnat du Monde FIM d'Enduro, au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior **et à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin** de l'année précédente;*
- 3. les coureurs ayant marqué des points au Championnat du Monde FIM d'Enduro, au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior **et à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin** de l'année en cours;*
- 4. des coureurs peuvent être ajoutés à la liste, jusqu'à un maximum de 150.*

La CER est autorisée à compléter la liste avec des coureurs "wild-card".

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.

La FMNR doit envoyer la liste des engagés au Secrétariat Exécutif FIM 30 jours avant la manifestation.

Le droit d'inscription maximum est de **190 EUR** et doit être payé au plus tard 15 jours avant le début de la manifestation. Ce montant sera réglé via la FMN du coureur directement à l'organisateur. L'organisateur peut accepter le paiement de l'inscription pendant les inspections préliminaires avec une majoration de 50% de l'inscription si les conditions de l'article 062.3 sont respectées.

Toute annulation, certifiée par la FMN du coureur, fera l'objet d'un remboursement total si elle est communiquée jusqu'à trois jours avant les inspections préliminaires.

062.12.1 Attribution des numéros

Les numéros seront attribués aux **5** premiers coureurs de chaque classe (Enduro 1, Enduro 2, Enduro 3, Enduro Junior **et Enduro Féminin**) ayant marqué des points au classement du Championnat du Monde FIM d'Enduro/**Coupe du Monde** de l'année précédente. Le numéro correspondra à la position finale du coureur.

Le coureur qui veut un numéro spécifique (numéro supérieur à **5** et inférieur à 100) devra en faire la demande au Secrétariat Exécutif FIM avant le 15 février de l'année du Championnat.

Le coureur qui change de classe devra en faire la demande au Secrétariat Exécutif FIM avant le 15 février de l'année du Championnat et il se verra attribuer le numéro suivant (supérieur à **5** et inférieur à 100).

Chaque organisateur attribuera les numéros restants aux autres coureurs.

Tous les coureurs inscrits au Championnat du Monde FIM d'Enduro, au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior **et à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin** avec un numéro permanent doivent avoir leur nom écrit au dos de leur maillot ou veste sur le haut dans des caractères de 10 cm minimum (pas obligatoire pour les "wild-cards").

062.13 DATE DE CLOTURE – REFUS D'ENGAGEMENT – REFUS DE PARTICIPATION

La clôture des inscriptions pour chaque épreuve du Championnat du Monde FIM d'Enduro aura lieu 30 jours avant la manifestation.

La FMN qui a délivré la licence, la FMNR ou l'organisateur peut refuser un engagement pour juste motif. La notification écrite du refus doit être envoyée au requérant au plus tard 72 heures après le délai de clôture des inscriptions. La notification doit parvenir dans les mêmes délais au Secrétariat Exécutif de la FIM et à toutes les FMN ayant des coureurs qui ont envoyé leur inscription.

La CER peut révoquer un refus d'engagement émanant de la FMNR ou de l'organisateur, si elle estime le refus non fondé.

CLASSES ET SPECIFICATIONS DES MOTOCYCLES

062.21 CLASSES

Tout motocycle correspondant à une des classes de la Catégorie 1, Groupe A1 et Catégorie 2, Groupe C seront admis à participer à cette compétition. Les classes pour les motocycles solos pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro sont les suivantes:

- Enduro 1: De 100cc à 125cc 2T
De 175cc à 250cc 4T
- Enduro 2: De 175cc à 250cc 2T
De 290cc à 450cc 4T
- Enduro 3: De 290cc à 500cc 2T
De 475cc à 650cc 4T

062.22 ECLAIRAGE, AVERTISSEURS, INDICATEUR DE VITESSE ET BEQUILLE

Chaque motocycle inscrit doit, pendant toute la manifestation, être conforme aux règles de la Convention Internationale de Vienne de 1968.

062.22.1

Un feu de stop commandé par le frein avant ou arrière, un système d'éclairage à l'avant et à l'arrière ainsi qu'un indicateur de vitesse en état de marche sont obligatoires ainsi que tout autre dispositif mentionné dans le RP.

Les motocycles doivent être homologués et l'éclairage doit être conforme à cette homologation.

Le numéro d'immatriculation de la machine doit figurer sur une plaque solidement fixée au garde-boue arrière de la machine (pas écrit à la main directement sur le garde-boue). La plaque d'immatriculation ou sa copie doit être en matière souple, non-coupante et ne doit pas dépasser la largeur du garde-boue arrière.

Avec le moteur en marche, tous les équipements électriques/consommateurs d'électricité doivent être alimentés simultanément en électricité produite par un générateur.

062.22.2

En l'absence de la béquille, l'accès au Parc Fermé ne sera pas autorisé.

062.22.3

Chaque motocycle doit être équipé d'un système d'échappement et d'un silencieux conformément à l'article 01.31 des Règlements Techniques Enduro.

062.23 **ORGANES INTRINSEQUES DU MOTOCYCLE** (contrôle du bruit, méthode statique)

062.23.1

Au cours de la vérification préliminaire (dont les détails et horaires seront donnés dans le RP), les pièces mentionnées ci-dessous seront marquées, selon description ci-dessous, de façon à en assurer l'identification. Les pièces ainsi marquées doivent être utilisées pendant toute la compétition, et doivent se trouver en place au moment de l'examen final. Les marques de peinture du moyeu de la roue, du carter moteur et du silencieux doivent être résistants à la chaleur.

Le remplacement d'éléments originaux, ou la transgression de ces règles, sont formellement interdits. La pénalité pour la violation de ces prescriptions est la disqualification, art. 31.01 des Règlements Techniques Enduro excepté. Toute infraction aux dispositions de marquage des pièces est considérée comme une constatation de fait.

Si un coureur se retire et demande à repartir (voir art. 062.9), seul le cadre doit être la pièce originale marquée au cours de la vérification préliminaire.

Pièce	Mode d'identification	Nombre	Disposition des marques d'identification
Cadre (partie principale)	Peinture + *	1	Tête de fourche, côté droit
Roues (moyeux)	Peinture *	2	Sur chaque moyeu
Carter moteur	Peinture *	1	Côté droit ou gauche
Silencieux	Peinture *	1	Sur le dessus

* ou autocollant inamovible (destructible).

Le marquage est limité à ces cinq parties **et doit être effectué avec de la peinture, l'utilisation d'un marqueur est interdit.**

Les plaques-numéros pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro seront comme suit:

Enduro 1	Fond noir	Chiffres blancs
Enduro 2	Fond rouge	Chiffres blancs
Enduro 3	Fond jaune	Chiffres noirs

Chaque coureur doit placer sur sa plaque-numéro les autocollants des sponsors agréés par le promoteur et/ou, par l'organisateur et mentionné dans le Règlement Particulier.

Ces logos/stickers doivent être utilisés sans modification ou sans être masqués.

062.23.2

Tous les motocycles doivent passer les contrôles du bruit effectués selon l'art. 01.79 des Règlements Techniques Enduro pendant les inspections préliminaires et être marqués par l'organisateur.

Pour ce test, les entrées du boîtier du filtre à air de la machine ne doivent pas être obstruées, de même qu'aucune matière (éponge, chiffon, mousse, etc.) ne doit être placée à l'intérieur du boîtier, excepté l'élément de filtration.

Pendant toute la durée de la manifestation (y compris avant l'entrée dans le Parc Fermé à la fin de chaque jour), le Commissaire Technique FMNR, sous la supervision d'un Membre du Jury ou du Membre Technique CER, peut contrôler n'importe quelle machine. Le temps passé pour ce contrôle sera neutralisé.

Si la machine, pendant ce contrôle, excède de 2 dB/A le maximum autorisé, le pilote sera pénalisé de 60 secondes la première fois et sera disqualifié (ou autre sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) de la manche la seconde fois. Si une moto ne passe pas le contrôle du bruit, le coureur doit immédiatement remédier au problème avant le prochain contrôle de bruit.

Pour les réparations, contrôles, etc., la règle suivante s'applique:

Le coureur qui souhaite réparer ou remplacer le silencieux de sa machine est autorisé à le faire à la fin du premier jour, après le dernier contrôle horaire et avant de rentrer au Parc Fermé. Le travail devra être effectué sous la supervision d'un officiel. 30 minutes supplémentaires seront allouées aux coureurs pour effectuer ce travail. Cette règle s'applique également aux coureurs qui, pour une raison ou une autre, ont été priés par le Directeur de Course de faire contrôler leurs machines.

Le coureur peut demander autant de contrôles de bruit qu'il le désire pendant les 30 minutes allouées.

Le coureur sera prié, après 30 minutes, de présenter sa machine à l'officiel chargé du contrôle du bruit des machines.

A la fin des 30 minutes, si le niveau de bruit est au-dessus des normes prescrites, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ pour le jour suivant.

Si le silencieux est changé pendant la journée, le coureur doit le présenter pour être marqué avec un autocollant ou une peinture de couleur différente au prochain contrôle horaire. A la fin de la journée, un contrôle de bruit sera effectué pendant les 30 minutes allouées. Si le test est conforme, le silencieux sera marqué avec la peinture officielle. Dans le cas contraire, le coureur sera disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.23.3

Le coureur signera une déclaration certifiant que les éléments ont été correctement marqués. Cette déclaration doit indiquer le numéro du cadre.

062.24 **CONTROLE DES MOTOCYCLES PENDANT LA MANIFESTATION**

062.24.1 **Contrôle des machines**

Le contrôle des machines doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

A la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir sa machine en conformité avec les règlements.

*Les Officiels **peuvent**, à chaque contrôle horaire, vérifier une ou plusieurs pièces marquées sur chaque machine.*

Si une marque manque ou si un doute existe, l'officiel responsable à ce contrôle horaire marquera la partie concernée avec une couleur différente ou par un autocollant inamovible, et, lors du contrôle final de la journée, le Directeur de Course examinera la machine et soumettra un rapport au Jury International, sur les mesures qui ont été prises.

Chaque machine devra être en parfait état, à la satisfaction du Commissaire Technique.

Pour rentrer dans le parc fermé, les motocycles doivent être dans de bonnes conditions pour être utilisés sur la voie publique avec les deux pneus montés correctement.

Les organes ou les officiels concernés peuvent disqualifier, à tout moment pendant la manifestation, un motocycle dont la construction ou l'état constitue ou peut constituer une source de danger.

062.24.2 Contrôle du carburant

Un contrôle du carburant peut être effectué à n'importe quel moment pendant une manifestation, conformément à l'art. 63.05 des Règlements Techniques Enduro. Toute transgression aux spécifications de carburant entraînera automatiquement la disqualification du coureur de toute la manifestation.

Les réclamations ou appels doivent être déposés conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

*Toute demande de contrôle de carburant en relation à une réclamation dans un Championnat ou Prix FIM doit être accompagnée d'une caution de **750 EUR** déposée auprès du Jury International ou de la FIM (contrôles supplémentaires).*

ORGANISATION GENERALE

062.31 SUBSTITUTION DE MOTOCYCLE

Après la date de clôture des inscriptions, toute substitution de marque ou de classe du motorcycle devra faire l'objet d'une demande écrite dûment motivée. Toute demande de substitution doit parvenir au Directeur de Course au moins 24 heures avant l'examen officiel des machines. Les demandes seront transmises au Jury International pour approbation.

062.32 PARCS FERMES

062.32.1

La manifestation est organisée sous le régime des Parcs Fermés, c'est-à-dire qu'en dehors du temps passé sur la route, et le temps prévu chaque jour avant le départ, selon l'art. 062.36, les motorcycles sont placés sous la surveillance de la FMNR.

062.32.2

Le Parc Fermé doit être délimité et clôturé afin d'en interdire l'entrée à toute personne non autorisée. L'emplacement devra être clairement délimité et surveillé par un nombre suffisant d'officiels afin qu'aucune personne non autorisée ne puisse y pénétrer ou avoir accès aux machines. Cette zone doit avoir une entrée clairement indiquée et une sortie sur la « zone de départ », sans autre entrée ou sortie. Les officiels chargés du contrôle des Parcs Fermés doivent porter un insigne distinctif, connu de tous les intéressés et tout particulièrement des coureurs.

062.32.3

L'accès au Parc Fermé est strictement interdit à toute personne, à l'exception des membres du Jury, de certains officiels spécialement désignés, et des coureurs pour l'entrée et la sortie de leurs motocycles. Après avoir fait pointer sa fiche au contrôle horaire avant d'entrer au Parc Fermé, le coureur doit sans retard pousser son véhicule, moteur arrêté, dans le Parc Fermé.

Il est interdit de faire le plein d'essence, ou d'effectuer des réparations sur le motocycle pendant le trajet entre le contrôle horaire et le Parc Fermé. Les coureurs ne se conformant pas à ces prescriptions seront disqualifiés ou ils seront sujets à d'autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM (art. 062.23.2 excepté).

062.32.5

Dans le Parc Fermé, il est interdit au coureur, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) de la manifestation:

- de toucher au motocycle d'un autre coureur;*
- de toucher à son propre motocycle, sauf pour le pousser à l'intérieur ou hors du parc;*
- de mettre en marche le moteur.*

062.32.6

Tout coureur qui fume dans le Parc Fermé sera disqualifié.

062.32.7

*Les motocycles entreposés dans le Parc Fermé doivent rester au grand air sans aucune sorte de couverture. **Il est interdit de placer le Parc Fermé dans un endroit couvert (tente ou garage), à l'exception des courses hivernales. L'utilisation d'un équipement pour fermer la sortie du silencieux (bouchon, scotch etc.) est interdite dans le parc fermé.** Les motocycles doivent être équipés d'une béquille (voir art. 062.22.2).*

062.33 ZONE DE DEPART

Cette zone se compose du/de la:

- Parc Fermé*
- Zone de départ*

062.33.1

La zone de départ est considérée comme "Parc Fermé" en ce qui concerne l'accès et l'assistance.

062.33.4

Seuls les membres du Jury, les délégués FMN, ainsi que les représentants et officiels désignés dans le Règlement Particulier, et les coureurs attendant le départ, peuvent avoir accès à la zone de départ. L'organisateur et le Jury International peuvent également autoriser l'accès à la zone de départ aux représentants de la presse; ils en fixeront les conditions en limitant leur nombre. Aucune autre personne n'est autorisée dans la zone de départ.

Un parking réservé aux membres du Jury et délégués au Jury doit être aménagé au plus près des zones de départs / arrivées.

062.33.5

Aucune aide ne peut être donnée dans la zone de départ. La pénalité pour violation de cette règle est la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.33.6

Il est interdit de mettre en marche le moteur d'un motorcycle dans la zone d'attente du départ. La pénalité pour cette infraction est de 1 minute.

Il est également interdit de mettre le moteur en marche sur la ligne de départ avant le signal de départ. La pénalité pour cette infraction est de 1 minute.

062.34 ORDRE DE DEPART

Pour la première épreuve du Championnat, l'ordre de départ est le suivant:

Samedi et dimanche matin, les coureurs partiront classe par classe, dans leurs classes respectives, suivant le classement de l'année précédente. Les "wild-cards" partiront en dernier dans leurs classes respectives.

Si l'un des coureurs du classement de l'année précédente ne participe pas à la première manifestation du Championnat, il perdra automatiquement sa place aux manifestations subséquentes.

Si un Super Test est organisé, l'ordre de départ, pour ce test uniquement, sera le suivant:

Les coureurs partiront classe par classe, dans leurs classes respectives, dans l'ordre inverse du classement de l'année précédente. Les « wild-cards » et les coureurs n'ayant pas participé au championnat précédent partiront les premiers dans leurs classes respectives.

A partir de la deuxième manifestation:

Samedi et dimanche matin, Les coureurs partiront classe par classe, dans leurs classes respectives, suivant le classement provisoire du Championnat. Les "wild-cards" partiront en dernier dans leurs classes respectives.

Si un Super Test est organisé, pour ce test uniquement, les coureurs partiront classe par classe, dans leurs classes respectives, dans l'ordre inverse du classement provisoire du Championnat. Les « wild-cards » partiront les premiers dans leurs classes respectives.

Dans tous les cas, si un Super Test avec course parallèle sur 2 pistes est organisé, la formation arbitraire des paires dans chaque classe peut être suggérée par l'organisateur et doit être approuvée par le Jury International lors de la réunion de vendredi après-midi.

062.34.1 Ordre de départ par manifestation

Les coureurs prendront le départ classe par classe selon l'ordre suivant:

1 ^{ère} manifestation:	Enduro 1, 2, 3, Junior, Féminine
2 ^{ème} manifestation:	Enduro 2, 3, 1, Junior, Féminine
3 ^{ème} manifestation:	Enduro 3, 1, 2, Junior, Féminine
4 ^{ème} manifestation:	Enduro 1, 2, 3, Junior, Féminine
5 ^{ème} manifestation:	Enduro 2, 3, 1, Junior, Féminine
6 ^{ème} manifestation:	Enduro 3, 1, 2, Junior, Féminine
7 ^{ème} manifestation:	Enduro 1, 2, 3, Junior, Féminine
8 ^{ème} manifestation:	Enduro 2, 3, 1, Junior, Féminine
9 ^{ème} manifestation:	Enduro 3, 1, 2, Junior, Féminine
10 ^{ème} manifestation:	Enduro 1, 2, 3, Junior, Féminine

Cet ordre sera également utilisé pour le Super Test, sauf pour les Juniors qui partiront toujours premiers.

062.35 PREPARATIFS DE DEPART

Les coureurs pourront pénétrer dans le Parc Fermé, cinq minutes avant l'heure prévue pour leur départ, dans le seul but de déplacer leur motorcycle en le poussant vers la sortie du Parc Fermé et de se rendre dans la zone de départ. Aucun travail ne peut être effectué sur le motorcycle dans le Parc Fermé ou dans la zone de départ, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

Une horloge avec l'heure officielle doit être installée à l'entrée/sortie du Parc Fermé.

062.36 DEPART

062.36.1

Au début de chaque étape journalière, les coureurs recevront le signal de départ à l'heure exacte qui est prévue pour chacun d'entre eux. Dans la minute qui suit le signal de départ, le coureur doit mettre son moteur en marche sur la ligne de départ, et traverser, sous l'impulsion du moteur, une autre ligne à 20 mètres de la ligne de départ.

062.36.2

Si un coureur n'est pas sur la ligne de départ lorsque le signal de départ est donné, il ne subira aucune pénalisation, à condition d'amener son motocycle à la ligne de départ, de le mettre en marche, et de traverser la 2e ligne dans la minute qui suit le moment où le signal de départ lui a été donné. Les coureurs qui arrivent plus d'une minute en retard sur la ligne de départ, seront pénalisés de 1 minute par minute de retard entamée. La minute dans laquelle les coureurs arrivent sur la ligne de départ sera considérée comme nouveau temps de départ et avant que cette minute n'expire, ils devront observer la procédure de départ stipulée à l'art. 062.36.1. Les coureurs qui arrivent avec plus de 15 minutes de retard seront classés comme s'étant retirés et ne pourront pas prendre le départ.

062.36.3

Tous les motocycles doivent être mis en marche au moyen du kick ou de tout autre dispositif de démarrage, soit électrique, soit mécanique. Cette manoeuvre ne doit pas exiger la rotation de la roue motrice.

Si le moteur s'arrête avant que le motocycle n'ait franchi la deuxième ligne, le coureur doit le remettre en marche et passer cette deuxième ligne dans la minute qui suit le signal de départ, ceci pour ne pas être pénalisé. Un coureur qui ne traverse pas la ligne des 20 mètres dans la minute qui suit le signal de départ, sera pénalisé de 10 secondes.

062.36.4

Un coureur qui aura été pénalisé pour ne pas avoir mis en marche son moteur et traversé la ligne des 20 mètres dans la minute accordée, pourra mettre son moteur en marche de la façon qu'il le désire, mais il devra traverser la ligne de départ avant de poursuivre sa route.

Un coureur qui ne réussit pas à mettre son moteur en marche, ou si celui-ci s'arrête dans la zone entre les deux lignes de départ, ne doit pas retourner à la zone de départ. Il est obligé de pousser son motocycle dans la direction du parcours et de traverser la ligne des 20 mètres afin de ne pas gêner les autres coureurs.

062.36.5

Un coureur dont le cas est examiné et qui désire prendre le départ pourra le faire à condition que sa machine ait été mise dans le Parc Fermé selon le Règlement et que des raisons de sécurité ne soient pas invoquées. Le coureur perd son droit au départ seulement après confirmation de sa disqualification par le Jury International.

062.36.6

Un écart de 5 minutes devra être respecté entre le dernier coureur d'une classe et le premier coureur de la classe suivante.

062.37 **PROCEDURE DE RAVITAILLEMENT A L'ASSISTANCE**

- *Tous les 50 km, il doit y avoir au minimum une station de ravitaillement.*
- *Le ravitaillement ne peut être effectué qu'aux postes officiels de ravitaillement indiqués par les organisateurs et à tous les postes de contrôle horaire entre le drapeau blanc et le drapeau jaune sauf si c'est interdit par l'organisateur.*
- *Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour les ravitaillements.*
- *Le carburant et le liquide inflammable peuvent uniquement être transportés dans le réservoir fixé de façon permanente sur la machine. Le Commissaire Technique pourra effectuer le test sur place.*
- *Le moteur doit être arrêté lors du ravitaillement.*
- *Lors des ravitaillements en carburant, chaque équipe devra avoir, près du poste de ravitaillement (à 5 m maximum), un extincteur portable d'un minimum de 5 kg (poudre polyvalente A.B.C.). L'absence d'extincteur entraînera une pénalité de **60 EUR**.*
- *L'utilisation d'un tapis environnement ou autre système efficace est obligatoire à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant. La pénalité pour la violation de cette disposition sera une amende de **60 EUR** par infraction.*

Les dimensions minimum du tapis seront au moins égales à l'empattement du motorcycle et à la largeur du guidon. Ce tapis sera constitué d'une semelle imperméable et d'un textile absorbant.

- *Tout travail de soudure dans les zones de ravitaillement est interdit.*

- *La lubrification de la chaîne est autorisée uniquement dans les zones de ravitaillement.*

La pénalité pour le non-respect des règles sus-mentionnées sur le ravitaillement et les zones de ravitaillement est la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.38 ASSISTANCE

Il doit y avoir au maximum 2 contrôles horaires avec assistance. Si un prologue est organisé, un contrôle horaire supplémentaire avec assistance sera organisé après le prologue.

L'assistance et l'aide extérieure ainsi que recevoir des pièces de rechange ou des outils sont uniquement autorisés aux contrôles horaires avec ravitaillement.

Seul le coureur pourra changer les pneus et il pourra le faire uniquement au dernier contrôle horaire de la journée dans la zone de travail (l'aide extérieure est autorisée pour enlever et remettre la roue du motocycle).

Les motocycles peuvent être nettoyés aux contrôles horaires avec assistance. L'utilisation d'appareils de nettoyage sous pression est interdite.

Il est interdit d'utiliser des outils ayant recours à l'air comprimé ou à l'électricité (excepté ceux fonctionnant sur batteries autonomes).

La pénalité pour le non-respect des règles sus-mentionnées est la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.38.1

Pendant toute la durée de la manifestation, il est interdit à un coureur, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM), de placer sa machine et toute autre partie marquée, pour le ravitaillement ou toute autre raison, sous un abri inaccessible aux officiels, sauf permission émanant de l'organisateur.

062.39 AIDE EXTERIEURE

L'expression "aide extérieure" signifie l'accomplissement par toute personne autre que le coureur ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions, de toute action entraînant un contact avec le motocycle, excepté aux contrôles horaires avec assistance.

062.40 INTERDICTION DU RECOURS A UNE FORCE MOTRICE EXTERIEURE

Pendant toute la durée de la manifestation, en dehors des contrôles horaires avec assistances, un motorcycle doit être déplacé uniquement par l'action de son moteur, l'effort musculaire du coureur ou par l'action d'une force naturelle, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.41 ABANDONS

Tout coureur qui s'est retiré de la manifestation doit effacer ou enlever ses plaques-numéros et ne pas suivre l'itinéraire en compagnie ou à proximité d'un autre coureur. Toute infraction à cette règle peut entraîner la suspension de ce coureur ainsi que la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) du ou des coureurs qu'il a accompagné(s).

062.42 SIGNALISATION

062.42.1

L'itinéraire officiel, qu'il est interdit de quitter, pour quelque raison que ce soit, sera indiqué sur les fiches de route (voir art. 062.53) et délimité. Les distances officielles doivent être considérées comme exactes. Chaque jour, une couleur différente sera employée pour délimiter le parcours. Si le coureur se détourne de l'itinéraire officiel qui est indiqué et délimité sur les cartes de route (voir art. 062.53), ou s'il roule à contresens, il peut être disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

Les couleurs suivantes doivent être respectées pour la signalisation de l'itinéraire officiel:

- 1^{er} jour : bleu*
- 2^e jour : rouge*

Si l'itinéraire se déroule dans le même sens pendant les 2 jours de la manifestation, celui-ci sera indiqué uniquement par la couleur rouge.

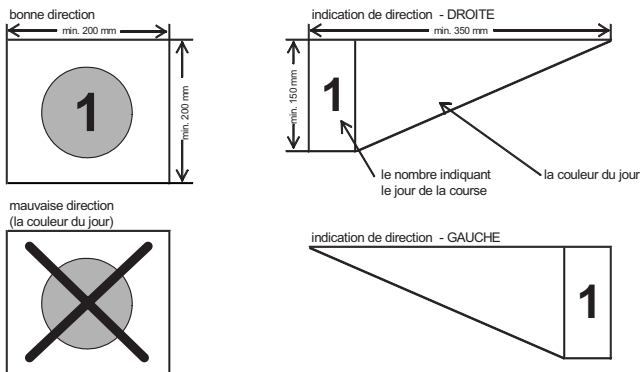
062.42.2

Dans les cas où les coureurs doivent suivre un parcours bien défini (par exemple: prairie, terrain accidenté, sentiers, etc...), les organisateurs doivent signaler clairement et avec précision ces passages par 2 rangées de piquets reliés par une banderole.

062.42.3

Des exemples de tous les panneaux indicateurs spéciaux utilisés sur le parcours doivent être exposés dans la zone de départ. Les signaux ou indicateurs utilisés sur le parcours doivent être en matériel imperméable à l'eau.

Les panneaux indicateurs doivent être conformes au cahier des charges de la FIM.



062.43 REGLEMENT DE LA CIRCULATION

Les coureurs doivent se conformer au code de la route en vigueur dans les localités traversées lors de la compétition. Tout coureur qui, après enquête, est reconnu coupable d'une infraction à ces règlements peut être disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.44 ASSURANCE (RC)

La FMNR ou l'organisateur conclut une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile et celle de tous les participants conformément à l'art. 110.1.1 du Code Sportif.

062.45 SECTIONS IMPRATICABLES

Si, durant le parcours, le Directeur de Course constate qu'une section est devenue impraticable, ou que ses conditions sont telles qu'elle ne peut être franchie sans aide aux coureurs (voir art. 062.39), il pourra éliminer de la compétition toute la section concernée jusqu'au prochain contrôle horaire, et effectuer un réajustement des points en conséquence. Cette décision sera ratifiée par le Jury International.

FONCTIONNEMENT ET CONTROLE

062.51 CONTROLES HORAIRES

Le contrôle de la manifestation est effectué aux contrôles horaires qui sont définis par les drapeaux jaunes et une ligne située 2m après la fin de la table de contrôle. Cette zone sera considérée comme « Parc Fermé » en ce qui concerne l'accès et l'assistance.

Les contrôles horaires seront placés:

062.51.1

A la sortie de la zone de départ, au début de chaque étape journalière et au début du Super Test, si un Super Test est organisé.

062.51.2

A l'entrée du Parc Fermé, à la fin de chaque étape journalière et à la fin du Super Test, si un Super Test est organisé.

062.51.3

Aux points intermédiaires choisis par l'organisateur et dont l'emplacement, ainsi que le temps prévu pour parcourir la distance entre ces points, seront indiqués sur la fiche de route. Les distances seront calculées et mesurées avec exactitude en kilomètres. Il est recommandé que la distance entre les contrôles horaires soit entre 5km et 35km.

062.51.5

La vitesse moyenne maximum entre un contrôle horaire et le suivant doit être de 50 km/h. Si le Directeur de Course et/ou le Jury International considère que le temps imparti entre 2 contrôles horaires ne peut pas être effectué dans des conditions de sécurités suffisantes ou ne permettant pas de respecter le code de la route, ils pourront rallonger le temps imparti ou annuler les pénalités horaires, si la majorité de coureurs a été pénalisée.

Les temps impartis pour la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin devront être de 10% supérieur à ceux du Championnat du Monde FIM d'Enduro.

062.51.6

En cas de force majeure (telles que conditions météorologiques s'aggravant), le Directeur de Course peut changer l'horaire prévu en un horaire plus lent, immédiatement avant le départ ou avant chaque tour.

062.51.7

Si l'organisateur décide de mettre un temps impartit « serré » sur un contrôle horaire, tout en respectant la moyenne de 50 km/h, il devra s'assurer que le parcours se déroule hors route, qu'il ne traverse pas de zones d'habitations, qu'il n'y ait pas d'intersections avec des routes, que le parcours soit bien effectué par tous les coureurs et que la signalisation du parcours soit précise et renforcée afin d'éviter toute erreur. Ce contrôle horaire sera d'une distance relativement courte et ne contiendra pas de tests.

062.52 CHRONOMETRAGE **Instruments de chronométrage**

Les instruments de chronométrage seront sous la surveillance d'un chronométrateur officiel possédant une licence FIM de chronométrateur.

Pour effectuer son travail, lors des Championnats du Monde FIM d'Enduro, un chronométrateur doit utiliser:

Lors des tests spéciaux:

Un transpondeur/décodeur comme équipement principal et un appareil de secours de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Des cellules photoélectriques reliées au chronomètre déclencheront le départ et l'arrêt de la prise de temps. Pour ce genre d'appareils, le certificat doit garantir non seulement l'exactitude, mais également le bon fonctionnement de l'ensemble dans les conditions prévues à son utilisation.

Un panneau d'affichage digital, relié directement au système de chronométrage, indiquera le temps enregistré du coureur franchissant la ligne d'arrivée du test.

Un écran devra compléter l'affichage avec les classements du test spécial.

Lors des contrôles horaires:

Un appareil de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps à la seconde. Une cellule photoélectrique reliée au chronomètre et placée sur la ligne entre les 2 drapeaux jaunes prendra le temps exact du passage des coureurs aux drapeaux jaunes. Pour ce genre d'appareils, le certificat doit garantir non seulement l'exactitude, mais également le bon fonctionnement de l'ensemble dans les conditions prévues à son utilisation. Un système de transpondeur/décodeur peut également être utilisé aux contrôles horaires.

Une horloge synchronisée à l'appareil de prise de temps et visible aux drapeaux jaunes indiquera l'heure aux coureurs.

062.52.1

Tout chronométreur exerçant sa fonction dans un Championnat du Monde FIM d'Enduro doit aussi disposer d'un chronomètre de réserve pour pallier à toute défaillance éventuelle des instruments utilisés normalement pour le service.

062.52.2

Les coureurs doivent accepter tout genre de système de chronométrage approuvé par le Jury International FIM, y compris les transpondeurs.

Lors des vérifications administratives, le transpondeur pour les relevés chronométriques sera remis au coureur, contre dépôt de sa licence en garantie. Le prix pour l'achat du support pour le transpondeur seront mentionnés dans le RP. Le Chef des Commissaires Techniques refusera toute machine qui n'a pas un transpondeur correctement monté et positionné. Le transpondeur doit être fixé sur le motorcycle dans la position et l'orientation mentionnées dans les informations données aux coureurs par le service de chronométrage. Un montage correct du support du transpondeur consiste au minimum à le fixer avec des colliers de serrage en plastique mais des vis ou des rivets seront utilisés de préférence. Du scotch ou du velcro seul ne seront pas acceptés. La clavette retenant le transpondeur doit également être sécurisée par un collier de serrage en plastique. Le coureur est le seul responsable de la procédure précitée. La perte du transpondeur pendant la manifestation entraînera une amende de USD 320.– à payer sur place. Le coureur est le seul responsable de son transpondeur.

062.53 FICHES HORAIRES ET FICHES DE ROUTE

062.53.1

La fiche horaire et la fiche de route pour la première étape journalière seront délivrées au cours de la vérification préliminaire ou à l'entrée du Parc Fermé le matin du 1^{er} jour. Pour la deuxième étape journalière, les fiches seront remises aux coureurs lorsqu'ils quitteront le Parc Fermé à la fin de la première journée ou à l'entrée du Parc Fermé le matin du 2^e jour. Il incombe aux coureurs de faire pointer leurs fiches horaires à tous les contrôles horaires et contrôles de route.

Les fiches horaires doivent être rendues à la fin de chaque jour ou à la fin de chaque tour. La violation délibérée de cette prescription entraîne la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.53.2

Les fiches horaires indiqueront le temps alloué pour chaque section.

062.53.3

Tout coureur qui omet de faire pointer sa fiche horaire à un contrôle horaire ou qui, dans le but de tromper les organisateurs, modifie ou oblitère un pointage sur sa fiche horaire ou utilise la fiche d'un autre coureur est disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM) de la manifestation.

062.53.4

Tout coureur qui perd par mégarde sa fiche horaire doit s'en procurer une autre auprès du préposé au prochain contrôle horaire. Cette nouvelle fiche doit être utilisée à ce point de contrôle et lors de tous les contrôles suivants.

L'organisateur ou l'officiel en charge du contrôle a l'obligation de fournir une autre fiche horaire au coureur l'ayant perdue.

062.53.5

Tout coureur qui manque un contrôle horaire est classé comme retiré (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.54 INDICATION DES CONTROLES HORAIRES

Les contrôles horaires seront signalés au moyen de drapeaux blancs placés des deux côtés de la piste 200 m avant la table de contrôle et de 2 drapeaux jaunes placés 20 m avant la table de contrôle. Ces drapeaux seront disposés de façon à ce qu'ils puissent toujours être visibles par les coureurs.

Les contrôles horaires sans assistance et sans aide extérieure seront indiqués par des drapeaux blancs avec une croix noire placés des deux côtés de la piste 70 m avant la table de contrôle et par des drapeaux jaunes placés 20 m avant la table de contrôle. Ces drapeaux seront disposés de façon à ce qu'ils puissent toujours être visibles des coureurs.

062.55 DISPOSITIONS AUX CONTROLES HORAIRES

Le chronométrage doit être effectué conformément à l'art. 062.52. Une horloge synchronisée avec l'horloge du contrôle horaire sera placée près du drapeau jaune situé 20 m avant la table de contrôle. Le coureur doit, après avoir passé le drapeau jaune avec sa machine, présenter immédiatement sa fiche horaire à la table de contrôle ou sur demande d'un officiel. L'heure d'arrivée au contrôle horaire est celle à laquelle la roue avant du motocycle a franchi la ligne délimitée par les 2 drapeaux jaunes. Les coureurs ne sont pas autorisés à s'arrêter entre les drapeaux jaunes et la table de contrôle; ils seront pénalisés de 1 minute supplémentaire à ajouter à toute autre pénalisation horaire.

Un coureur peut passer le contrôle horaire final à l'entrée du Parc Fermé avant l'heure prévue, sans pénalisation. A chaque contrôle horaire, l'organisateur doit tenir une liste de contrôle sur laquelle sont inscrits par ordre chronologique les numéros des coureurs qui passent ainsi que leurs temps en heures, minutes et secondes. Les listes de passage pré-imprimées ne sont pas autorisées. En cas de contestation, la liste de contrôle et la bande papier du chronomètre (avec les temps en heures, minutes et secondes) feront foi.

062.55.1

Avant la dernière zone d'assistance, il y aura un contrôle horaire de «pré-arrivée» qui sera signalé de la même manière que les contrôles horaires sans assistance où l'assistance ne sera pas autorisée. Les coureurs auront 15 minutes pour se rendre de ce contrôle horaire au contrôle horaire final.

062.57 CALCUL DES PENALITES HORAIRES

Chaque section entre deux contrôles horaires constitue une épreuve en elle-même. Les coureurs qui ne respectent pas le temps alloué entre deux contrôles horaires seront pénalisés 1 minute par minute d'avance ou de retard entamé sur le temps prévu, ceci en fonction de l'heure enregistrée.

HEURE ENREGISTREE = HEURE DE DEPART POUR LA PROCHAINE SECTION.

062.58 ARRIVEE TARDIVE

Un coureur qui arrive au contrôle horaire plus de 15 minutes après son heure initiale d'arrivée prévue à chaque contrôle horaire est automatiquement classé comme retiré. Toutefois, le coureur peut, dans certaines circonstances telles que prévues à l'art. 062.59, continuer l'épreuve jusqu'à ce que le Jury International prenne la décision finale.

062.59 DEMANDES DE TOLERANCE SPECIALES

Si un coureur peut prouver au Jury International qu'il a été retardé par suite de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, comme par exemple un retard causé pour apporter des premiers secours à un blessé en cas d'accident grave, une tolérance de temps lui sera accordée. Le prétexte d'avoir été entravé par un autre concurrent ne peut être accepté comme une excuse valable.

062.60 CONTROLE PENDANT LE PARCOURS

En plus de l'obligation de faire pointer sa fiche horaire à tous les contrôles horaires, le coureur doit la présenter et la faire pointer à tous les contrôles officiels pendant le parcours. Ces derniers, qui seront ou ne seront pas indiqués sur la feuille de route, seront signalés par des drapeaux bleus placés de chaque côté de la route, 200 mètres avant le poste de contrôle. Si le coureur ne s'arrête pas, il sera disqualifié.

A chaque contrôle de passage, l'organisateur doit tenir une liste de contrôle indiquant les passages de tous les coureurs par numéro et par ordre d'arrivée et noter si possible l'heure de passage.

Tout coureur ne remettant pas une fiche horaire complète ou dont le passage n'est pas enregistré dans chaque liste de contrôle sera disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

062.61 SUPER TEST (ST)

Les organisateurs peuvent organiser un Super Test (prologue) chronométré le vendredi soir. Ce Super Test devra se dérouler entre **18h00 ou 19h00 et 21h00 ou 22h00 maximum (sera précisé dans RP)**. Sa durée doit être de 1 minute au minimum et de **1 minute 45 secondes** au maximum.

S'il se déroule en nocturne, l'organisateur devra prévoir un éclairage artificiel du parcours.

Ce Super Test doit consister en une course en huit, deux coureurs côte à côte.

Chaque coureur effectuera deux tours complets de piste, un pont et un tunnel permettront aux coureurs d'effectuer exactement la même distance.

Les 2 coureurs s'alignent, côte à côte, sur la ligne de départ. UNE horloge WEC seulement (visible des deux coureurs) commence à décompter depuis 30 secondes (sirène) et les coureurs doivent partir EXACTEMENT quand la sirène retentit à nouveau à 0'. Tout départ anticipé ou en retard de plus d'une minute sera pénalisé d'une pénalité fixe de 10 secondes. Sitôt que les deux coureurs ont franchi la ligne de départ/arrivée, la prochaine paire de coureurs (qui attendent quelques mètres derrière la ligne de départ, EN DEHORS de la trajectoire de course) se placeront, en face de la ligne de départ et le Commissaire au départ démarrera l'horloge de départ à nouveau.

Ce Super Test doit être spectaculaire, sans être dangereux.

Le numéro le plus élevé sera placé à l'intérieur de la piste. Les coureurs seront par paire et chaque paire de coureurs partira en même temps.

L'organisation se réserve le droit de modifier la composition des paires de pilotes, si possible.

Si un coureur n'est pas présent à temps sur la ligne de départ du Super Test, il doit attendre la fin de sa classe pour partir. Le temps est compté à partir de l'heure « idéale » qu'il aurait dû prendre.

Ce Super Test fera partie intégrante de la 1^{ère} journée, sera considéré comme le premier test de la 1^{ère} journée, et fera partie intégrante du classement de la 1^{ère} journée.

Si un coureur ne peut finir le Super Test suite à une chute ou un incident mécanique quelconque, il pourra ramener, ou faire ramener sa moto au Paddock. Ce coureur devra rentrer sa moto dans le Parc Fermé selon la procédure habituelle. Son temps sera équivalent au temps du dernier coureur de sa classe plus une minute de pénalité. Il pourra continuer la course samedi matin normalement.

062.62 TEST D'ENDURO (ET), TEST DE CROSS (CT) ET TEST EXTREME (XT)

Le lieu et la longueur de ces tests doivent être publiés 48 heures avant le déroulement de ces tests. Le tracé doit être prêt à être utilisé pour les tests.

Les tests doivent être vierges de toute trace de motos. Si tel n'était pas le cas, le Jury International pourrait exiger de l'organisateur qu'il modifie le tracé.

Les coureurs auront la possibilité de reconnaître le parcours à l'avance en le parcourant à pied et/ou lors du premier tour, à moto, sans chronométrage. Toute infraction à cette règle, avant le test chronométré, entraîne la disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

La décision de chronométrer ou non les tests lors du premier tour est prise par le Directeur de Course et approuvée par le Jury International.

Il est recommandé que le temps total de tous les tests prévus pour les deux jours de compétition soit d'au moins 90 minutes. Dans tous les cas, un minimum de cinq tests par jour doit être maintenu (à l'exception de cas de force majeure le jour de la manifestation).

La distance minimum des ET et CT sera de 3 km.

La distance maximum du XT est de +/- 1 km ou d'une durée maximum de +/- 3 mn.

Le XT se fera sous forme de zones avec des franchissements techniques suffisamment larges afin de ne pas créer d'embouteillage. Il devra permettre de juger la dextérité technique et physique des coureurs aux franchissements.

Pour les coureurs de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin, une déviation d'une section difficile peut être prévue.

Tous les tests seront préparés afin que les précautions de sécurité décrites dans le règlement soient rigoureusement appliquées.

Toutes les parties sans une bordure naturelle seront marquées avec un ruban.

Les tests seront clairement indiqués pour les spectateurs et des zones spectaculaires seront particulièrement aménagées.

Les zones de départ et d'arrivée doivent être accessibles à tous les véhicules. Le départ et l'arrivée devront de préférence être au même endroit. Sinon, il doit y avoir une communication radio entre les deux.

Les tests doivent être facilement accessibles pour les interventions d'urgence. Si le test n'est pas visible (par exemple, s'il a lieu dans une forêt), des marques doivent être posées section par section et numérotées de façon consécutive. Les routes d'accès à la zone du test doivent être fléchées et décrites sur une carte. Tous les tests doivent être approuvés par le Jury International.

Le parcours des ET et CT doit être choisi de sorte que la vitesse moyenne ne dépasse pas 50 km/h.

Le parcours des XT doit être choisi de sorte que la vitesse moyenne recommandée ne dépasse pas 25 km/h.

Si un coureur dépasse cette vitesse moyenne, le test sera annulé pour les tours suivants.

Aucune aide extérieure, excepté celle apportée par les officiels de l'organisation identifiés par un dossard, n'est autorisée. La sanction pour le non-respect de cette règle est une pénalité de temps égale au plus mauvais temps effectué dans la spéciale à laquelle seront ajoutées 5 minutes.

Un membre du Jury International veillera particulièrement au respect des règles et au bon déroulement pendant toute la durée du test.

Il est interdit aux coureurs, assistants, mécaniciens, managers, délégués au Jury, etc. (excepté l'organisateur pour des raisons de sécurité) de modifier le tracé d'un test chronométré.

Le coureur à qui bénéficiera la modification se verra attribuer une pénalité de 1 minute minimum (ou autre sanction à la discrétion du Jury) ajoutée à son temps réalisé dans le test.

Le départ d'un test spécial doit être signalé par un panneau "départ" et la fin du test par un panneau "arrivée". D'autre part, le parcours doit être signalé conformément à l'art. 062.42.2. La ligne de départ doit être matérialisée (ligne blanche tracée sur le sol, portique de départ etc.) La ligne de chronométrage (boucle du transpondeur) sera située approximativement 5 mètres après la ligne de départ. Le signal de départ sera donné par le chronométrateur ou un autre officiel nommé à cet effet ou par un instrument de signalisation (par exemple: un sémaphore).

Le départ se fera avec la machine en position de stationnement, devant la ligne de départ, moteur en marche. Un départ coulé sera pénalisé d'1 minute.

Au début de tous les tests, le départ sera donné chaque 20 secondes dans le cas de trois coureurs pour chaque minute, 30 secondes dans le cas de deux coureurs pour chaque minute au moyen d'une horloge avec compte à rebours. La procédure de départ sera comme suit: après que le compte à rebours ait commencé, le coureur peut partir quand il le désire, mais en tout cas avant que le zéro soit affiché et qu'un sémaphore (zéro clignotant, sirène etc.) ne notifie le coureur qu'il est pénalisé. Sinon, le signal de départ pourra aussi être donné par la lumière verte ou le drapeau vert, dans ce cas, les coureurs auront 5 secondes pour partir. Dans tous les cas, le coureur qui n'est pas parti peut être pénalisé comme suit: 1^{ère} infraction un avertissement, 2^{ème} infraction une pénalité de temps de 20 secondes, 3^{ème} infraction une pénalité de temps de 1 minute, 4^{ème} infraction disqualification.

Le temps réalisé par le coureur pour effectuer le test est enregistré au moment où il franchit la ligne d'arrivée.

Le coureur doit passer l'arrivée et ne pourra pas s'arrêter dans les 30 mètres suivants. La ligne des 30 mètres doit être marquée clairement sur le sol.

Le classement des coureurs pour les tests et les différentes classes sera établi sur la base des temps réalisés.

Le coureur sortant involontairement du parcours du test et qui ne rentre pas à l'endroit d'où il est sorti pourra être pénalisé d'un maximum 5 minutes qui s'ajouteront à son temps réalisé.

Le coureur sortant volontairement du parcours du test ou coupant le tracé pourra être disqualifié (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

Il est obligatoire d'avoir au minimum trois tests spéciaux, un de chaque type (Test de Cross, Test d'Enduro et Test Extrême), chacun devant être chronométré au moins une fois par jour.

062.63 EXAMEN FINAL

Un ou plusieurs moteurs des motocycles ayant terminé la compétition peuvent être examinés lors de l'examen final ou dans les 30 minutes qui suivent cet examen.

L'organisateur devra prévoir un endroit avec un sol dur et un nettoyeur haute pression. En cas de mauvais temps, l'endroit devra être abrité.

Pour toutes les classes et catégories de motocycles, seul le coureur doit désigner la personne qui démontrera son motocycle à la fin de la manifestation. Le démontage doit commencer dans les 30 minutes suivant la notification, sous peine de disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM).

*Si l'on constate que la cylindrée d'un moteur dépasse **la limite minimum** ou maximum autorisée pour la classe (**voir Art. 062.21**) dans laquelle il a été inscrit, le coureur de la machine en question sera disqualifié de la manifestation.*

062.64 LISTE DES PENALITES

062.64.1 Temps

- Mise en marche du moteur dans la zone d'attente ou sur la ligne de départ avant le signal de départ (062.33.6) 1 minute

- Pour chaque minute de retard entamée à la ligne de départ (062.36.2) 1 minute
- Ne pas traverser la ligne des 20 mètres dans la minute qui suit le signal de départ (062.36.3) 10 secondes
- Arrêt entre les drapeaux jaunes et la table de contrôle d'un contrôle horaire (062.55) 1 minute
- Arrivée tardive ou prématurée à un contrôle horaire; pour chaque minute entamée (062. 57) 1 minute par minute

062.64.2 Tests

- Tests (ST, CT, ET, XT) chronométrés en 1/100 sec
- Départ coulé (062.61) 1 minute de pénalité
- Départ, ne pas être parti avant que le zéro ne soit affiché: (062.61)
 - 1^{ère} infraction: avertissement
 - 2^{ème} infraction: 20 secondes de pénalité
 - 3^{ème} infraction: 1 minute de pénalité
 - 4^{ème} infraction: disqualifié 1 jour
- Sortir involontairement du parcours du test et ne pas rentrer à l'endroit d'où l'on est sorti (062.62) 5 minutes ajoutées au temps effectué par le coureur
- Modifier le tracé d'un test chronométré (062.61.5) 1 minute (minimum)

062.64.3 Disqualification (ou autres sanctions prévues dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM)

- Absence de marque ou absence de marque officielle de substitution. 062.23.1 & 062.24.1
- Dépassement du niveau de bruit autorisé: (062.23.2)
 - 1^{ère} infraction: 1 minute de pénalité
 - 2^{ème} infraction: disqualifié 1 jour

- *Carburant non-conforme aux Règlements Techniques Enduro.* 062.24.2
- *Conduite contraire au Code Sportif dans le Parc Fermé.* 062.32/35
- *Pénétrer dans le Parc Fermé moteur en marche. Se ravitailler ou effectuer des réparations sur le chemin entre le contrôle horaire et le Parc Fermé.* 062.32.3
- *Mise en marche du moteur à l'intérieur du Parc Fermé.* 062.32.5
- *Fumer dans le Parc Fermé ou la zone de départ.* 062.32.6 & 062.33.2
- *Réparations effectuées à l'intérieur de la zone de départ, avant le signal de départ.* 062.33.2
- *Arriver plus de 15 minutes en retard à la ligne de départ.* 062.36.2
disqualifié 1 jour
- *Ravitaillement en dehors des zones officielles ou transport de carburant dans d'autres récipients que le réservoir à essence.* 062.37
- *Ne pas arrêter le moteur lors du ravitaillement.* 062.37
- *Effectuer tout travail de soudure dans les zones de ravitaillement.* 062.37
- *Recevoir de l'aide extérieur non autorisée, recevoir des pièces de rechange ou des outils en dehors des contrôles horaires avec ravitaillements.* 062.37.2
- *Utilisation d'une impulsion non autorisée.* 062.40
- *Etre accompagné par un autre coureur.* 062.41
- *Quitter l'itinéraire, le parcourir en sens contraire et ne pas respecter le parcours indiqué.* 062.42
- *Violation des règles de la circulation.* 062.43
disqualifié 1 jour
- *Modification d'une fiche horaire et/ou fiche de route, ou utilisation d'une fiche horaire d'un autre coureur.* 062.53.3

- Manquer un contrôle horaire. 062.53.5
- Arriver à un contrôle horaire plus de 15 minutes après son heure initiale de départ. 062.58
disqualifié 1 jour
- Manquer ou non-arrêt à un contrôle de parcours. 062.60
disqualifié 1 jour
- Pratique d'essais sur le parcours des épreuves spéciales. 062.61
- Sortir intentionnellement du parcours de tests. 062.61
- Cylindrée dépassant **la limite minimum ou maximum autorisée pour la classe** indiquée sur le formulaire d'engagement. 062.63

REGLEMENTATION GENERALE

062.70 OFFICIELS

Les officiels chargés de constater les irrégularités devront, dans la mesure du possible, signaler la faute immédiatement et directement au coureur concerné, afin d'éviter toute ambiguïté.

L'organisateur devra donner la liste des officiels, y compris les commissaires techniques (nom + N° et type de licence FIM ou FMN), autorisés à constater les irrégularités au plus tard la veille du premier jour de la manifestation, au Jury International et aux délégués des FMNs présents au Jury.

Seules les personnes figurant sur cette liste seront reconnues comme officiels en plus du Directeur de Course et des membres du Jury.

Chaque irrégularité constatée fera l'objet d'un rapport écrit mentionnant le jour, l'heure, le lieu et une description de l'irrégularité constatée.

062.71 ACCEPTATION DES DECISIONS OFFICIELLES

Tout coureur est tenu d'accepter tous les résultats, mesures, distances et décisions officielles, et il autorise les organisateurs à les publier de la manière qu'ils jugent la plus appropriée. Il consent également à ce que toute publicité qu'il fera ayant trait à la manifestation, ou qui sera faite en son nom, soit conforme à la vérité, précise, et ne prête pas à équivoque. Le coureur s'engage également à ne faire paraître aucune publicité concernant les résultats avant la publication officielle du classement par l'organisateur, et en cas de modifications apportées au classement par suite de réclamations ou pour toute autre raison, il ne fera paraître que le classement ou les résultats ainsi modifiés.

062.73 RECLAMATIONS

*Toute réclamation doit être présentée conformément à l'art. 4 du Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM ainsi qu'au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de **30 EUR**, ou du montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursée si la réclamation est fondée.*

Les réclamations doivent être présentées dans les délais suivants:

062.73.1

Une demi-heure après l'arrivée au Parc Fermé du dernier coureur de chaque classe, si la réclamation concerne un coureur ou un motocycle.

062.73.2

Toute réclamation, pour le premier et le deuxième jour, doit être présentée au Jury International dans les 30 minutes suivant l'affichage avec l'heure manuscrite des résultats non officiels signés par le Directeur de Course.

Suite à une décision du Jury International concernant une réclamation, un appel peut être interjeté conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

062.74 AMENDES ET CAUTIONS DE RECLAMATIONS

La FMNR tiendra un compte de toutes les amendes et cautions de réclamations qu'elle recevra, et elle en adressera le compte et le montant encaissé à la FIM, une fois la manifestation terminée.

062.75 INTERPRETATION DU REGLEMENT

L'interprétation du présent règlement et du RP est de la compétence de la CER (voir art. 4 du Code Sportif). Toute autre question non prévue dans ce règlement sera sujette à l'interprétation du Jury International.

062.76 PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats journaliers complets du Championnat du Monde FIM d'Enduro doivent être publiés le plus rapidement possible. Cependant, si cela présente certaines difficultés, les temps et les points attribués chaque jour doivent être publiés avant la réunion du soir du Jury International, et les résultats du jour précédent doivent être communiqués aux coureurs avant qu'ils ne prennent le départ, le 2^e jour.

062.77 CEREMONIE DE REMISE DES PRIX ET CONFERENCE DE PRESSE

La Cérémonie de Remise des Prix, sous la responsabilité du Promoteur, devra avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier coureur de la manifestation. L'heure de la Cérémonie de Remise des Prix sera annoncée aux 2^{ème} et 3^{ème} réunions du Jury International.

Durant la Cérémonie de Remise des Prix, et pour chaque classe, l'hymne national du pays du vainqueur (basé sur son passeport) doit être joué et, si possible, le drapeau national des trois premiers coureurs peuvent être hissés en même temps.

Les trois premiers coureurs de chaque classe, ainsi que n'importe quel autre coureur invité par le Directeur de Course, devront prendre part à une petite Conférence de Presse qui aura lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.

*Si un coureur est absent à la Cérémonie de Remise des Prix ou à la Conférence de Presse, sans accord préalable du Directeur de Course, il se verra infliger une amende de **300 EUR**. Si le coureur ne paie pas l'amende dans les 90 jours qui suivent la fin de la manifestation, il pourra être disqualifié de la manifestation.*

REGLEMENT 064
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO JUNIOR

064.1	Généralités	45
064.2	Classes-motocycles	45
064.3	Age des coureurs	45
064.4	Engagements	46
064.5	Départ	46
064.6	Licences des coureurs	46
064.7	Résultats et classements	46

064.1 GENERALITES

Un Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior se déroulera lors du Championnat du Monde FIM d'Enduro, conformément aux Règlements 062 et 064.

064.2 CLASSES-MOTOCYCLES

Nom de la classe: Enduro Junior

*Motocycles: Classes E1, E2 et E3
 du Championnat du Monde FIM d'Enduro*

*Plaques-numéros: Fond vert
 Chiffres blancs*

064.3 AGE DES COUREURS

Les coureurs s'inscrivant au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior devront avoir moins de 23 ans (au 1^{er} janvier de l'année du Championnat) et être détenteurs d'un permis de conduire valide.

064.4 ENGAGEMENTS

Les coureurs peuvent s'inscrire à toutes les manifestations comptant pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.

Cependant, seuls les coureurs âgés de moins de 23 ans (au 1^{er} janvier de l'année du Championnat) et qui n'ont pas terminé dans les 10 premiers au classement final du Championnat du Monde FIM d'Enduro dans les classes Enduro 1, Enduro 2 et Enduro 3 au cours des trois dernières années pourront participer au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.

*Le vainqueur de la classe Junior à la fin de chaque saison ne sera pas autorisé à courir à **nouveau** dans la classe Junior.*

Les engagements doivent être envoyés à l'organisateur par la FMN du coureur sur le bulletin officiel d'inscription qui doit être muni du tampon de la FMN.

La date de clôture pour la réception des inscriptions est 30 jours avant la manifestation.

064.5 DEPART

Les coureurs Enduro Junior partent après les classes Enduro 1, Enduro 2 et Enduro 3 (selon l'art. 062.34).

064.6 LICENCES DES COUREURS

*Les coureurs doivent être en possession d'une licence **FIM Championnat du Monde Junior** valide pour participer au Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.*

064.7 RESULTATS ET CLASSEMENTS

Le Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior se déroulera lors de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM d'Enduro, mais seuls les douze meilleurs résultats de chaque coureur sont pris en considération pour le classement final du Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.

Le barème des points prévu pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro (art. 062.9) sera appliqué pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.

REGLEMENT 067

COUPE FIM D'ENDURO JEUNES 125cc 2T

067.1	Généralités.....	47
067.2	Classes-motocycles	47
067.3	Age des coureurs	47
067.4	Engagements	47
067.5	Départ	48
067.6	Licences des coureurs	48
067.7	Résultats et classements	48

067.1 GENERALITES

Une Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T se déroulera lors du Championnat du Monde FIM d'Enduro, conformément aux annexes 062 et 067.

La Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T est intégrée dans le Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior.

067.2 CLASSES-MOTOCYCLES

Nom de la classe: **Enduro Jeunes 125cc 2T**

Motocycles: de 100cc à 125cc, 2T

Plaques-numéros: *Fond vert*
Chiffres blancs

067.3 AGE DES COUREURS

Les coureurs s'inscrivant la Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T devront avoir moins de 21 ans (au 1^{er} janvier de l'année du Championnat) et être détenteurs d'un permis de conduire valide.

067.4 ENGAGEMENTS

Les engagements doivent être envoyés à l'organisateur par la FMN du coureur sur le bulletin officiel d'inscription qui doit être muni du tampon de la FMN.

La date de clôture pour la réception des inscriptions est 30 jours avant la manifestation.

067.5 DEPART

La classe **Enduro Jeunes 125cc 2T** est comprise dans la classe **Enduro Junior** et part après les classes **Enduro 1**, **Enduro 2** et **Enduro 3** (selon l'art. 062.34).

067.6 LICENCES DES COUREURS

Les coureurs doivent être en possession d'une licence **FIM Championnat du Monde Junior** valide pour participer à la **Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T**.

067.7 RESULTATS ET CLASSEMENTS

la **Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T** se déroulera lors de chaque manifestation du **Championnat du Monde FIM d'Enduro**, mais seuls les douze meilleurs résultats de chaque coureur sont pris en considération pour le classement final de la **Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T**.

Les résultats de la **Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T** sont intégrés dans le classement de l'**Enduro Junior**. Le résultat des coureurs de la **Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T** seront extrait du classement de l'**Enduro Junior** est publié séparément. Cela signifie que ces coureurs apparaitront et participeront au **Championnat du Monde FIM d'Enduro Junior** ainsi qu'à la **Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T**.

Le barème des points prévu pour le **Championnat du Monde FIM d'Enduro** (art. 062.9) sera appliqué pour la **Coupe FIM d'Enduro Jeunes 125cc 2T**.

REGLEMENT 068
COUPE DU MONDE FIM D'ENDURO FEMININ

068.1	Généralités	49
068.2	Classes-motocycles	49
068.3	Age des coureurs	49
068.4	Engagements	49
068.5	Départ	50
068.6	Licences des coureurs	50
068.7	Résultats et classements	50
068.8	Dispositions particulières	50

068.1 GENERALITES

Le nombre total des manifestations (sur deux jours) prévues au calendrier de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin est de 2 au minimum et de 5 au maximum; les manifestations se dérouleront conformément aux annexes 062 et 068.

068.2 CLASSES-MOTOCYCLES

Nom de la classe: Enduro Féminin

*Motocycles: Classes E1, E2 et E3
 du Championnat du Monde FIM d'Enduro*

*Plaques-numéros: Fond violet
 Chiffres blancs*

068.3 AGE DES COUREURS

Les coureurs s'inscrivant à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin doivent être détenteurs d'un permis de conduire valide; il n'y a pas d'âge maximum.

068.4 ENGAGEMENTS

Les coureurs peuvent s'inscrire à toutes les manifestations comptant pour la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin.

Les engagements doivent être envoyés à l'organisateur par la FMN du coureur sur le bulletin officiel d'inscription qui doit être muni du tampon de la FMN.

La date de clôture pour la réception des inscriptions est 30 jours avant la manifestation.

068.5 DEPART

Les coureurs Enduro Féminin partent après les classes Enduro 1, Enduro 2, Enduro 3 et Enduro Junior (selon l'art. 062.34).

068.6 LICENCES DES COUREURS

Les coureurs doivent être en possession d'une licence FIM Coupe du Monde d'Enduro Féminin valide pour participer à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin.

068.7 RESULTATS ET CLASSEMENTS

La Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin se déroule lors de manifestations du Championnat du Monde FIM d'Enduro, entre 2 manifestations au minimum et 5 au maximum (sur deux jours); le nombre de résultats pris en considération pour le classement final de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin seront communiqués en temps voulu.

Le barème des points prévu pour le Championnat du Monde FIM d'Enduro (art. 062.9) s'applique à la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin.

Afin que des points soient attribués pour une manifestation, il faut que 3 coureurs de la classe Enduro Féminin au minimum aient passé les vérifications préliminaires et les contrôles administratifs de la manifestation.

068.8 DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'organisateur doit faire attention à ce que toutes les participantes de la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin puissent effectuer le parcours dans sa totalité, sans pour autant rendre facile le parcours du Championnat du Monde FIM d'Enduro. Pour cela, il doit éventuellement prévoir des déviations sur le parcours, clairement indiquées, pour l'Enduro Féminin.

Pour rappel, les différences entre la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin et le Championnat du Monde FIM d'Enduro sont les suivantes:

- ***Autorisation de ne faire que 50 à 75% du parcours (Art. 062.2)***
- ***Temps imparti pour les contrôles horaires de 10% supérieur (Art. 062.51.5)***
- ***Déviations des sections difficiles du Test Extrême (Art. 062.62)***

Dans tous les cas, le Jury International doit valider l'ensemble des dispositions et le parcours pour la Coupe du Monde FIM d'Enduro Féminin.

NORMES FIM POUR LES ORGANISATEURS D'ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO

*Avant le début de la première manche du Championnat du Monde FIM d'Enduro, la CER organisera une réunion obligatoire pour les organisateurs afin de leur expliquer les nouveaux Règlements et le protocole. La FMNR qui sera absente à cette réunion se verra infliger une amende de **620 EUR**.*

1. CONTROLES HORAIRES

Les contrôles horaires doivent être indiqués clairement depuis le Parc Fermé, 48 heures avant le début de la manifestation, afin que les coureurs, la presse et les spectateurs puissent les trouver facilement.

2. TESTS

Les tests doivent être indiqués clairement, depuis le Parc Fermé, 48 heures avant le début de la manifestation, afin que les coureurs, la presse et les spectateurs puissent les trouver facilement.

*Le chronométrage sera fait au moyen **d'un transpondeur/décodeur comme équipement principal et un appareil de secours de prise de temps à fonctionnement automatique (type TAG), avec imprimante, synchronisé avec le temps réel et enregistrant le temps au 1/100 de seconde. Des cellules photoélectriques reliées au chronomètre déclencheront le départ et l'arrêt de la prise de temps.***

Un panneau d'affichage digital, relié directement au système de chronométrage, indiquera le temps enregistré du coureur franchissant la ligne d'arrivée du test.

Un écran devra compléter l'affichage avec les classements du test.

Le parcours des tests en circuit fermé doit être délimité par des rubans de couleurs différentes pour chaque côté.

Le Jury International devra inspecter tous les tests spéciaux avant la manifestation (conformément à l'art. 062.61).

L'organisateur doit prévoir à temps un chauffeur avec un véhicule adéquat et connaissant les lieux des tests spéciaux, afin que le Jury International puisse inspecter ces tests.

L'accès au début et à la fin du test d'Enduro doit être indiqué clairement par des panneaux, afin que les coureurs et les managers puissent le trouver facilement.

Pour les tests spéciaux, l'organisateur doit installer des moniteurs TV affichant les temps des tests spéciaux. S'il n'y a pas de moniteur pendant les tests ET et XT, l'organisateur doit transmettre aux managers les détails tels que l'heure de départ et d'arrivée d'un coureur dans ces tests afin de permettre le calcul des temps.

3. PANNEAUX ROUTIERS

Des panneaux routiers sont obligatoires afin de localiser les emplacements des tests spéciaux et des contrôles horaires. Ils doivent être installés au moins 48 heures avant le début de la manifestation.

4. POINT DE DEPART

Un haut-parleur doit être installé afin de faire l'appel des coureurs en anglais, français et dans la langue nationale.

Une horloge avec l'heure officielle doit être installée à l'entrée/sortie.

5. ZONE DE TRAVAIL FINALE

La zone de travail finale doit avoir des dimensions répondant aux exigences les plus élevées en fonction du lieu et du type de manifestation. La surface doit être suffisamment dure (goudron ou gravier) pour permettre la circulation des véhicules des concurrents par n'importe quel temps. Les organisateurs doivent assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules. Les voies de circulation doivent toujours être ouvertes afin de permettre aux véhicules de sortir à tout moment de la zone de travail finale. Des installations sanitaires (au minimum des toilettes) sont obligatoires. Des containers à déchets, des récipients de récupération pour huile, liquide de refroidissement, carburants, etc. doivent être prévus en nombre suffisant.

De plus, l'organisateur doit préparer et mettre gratuitement à disposition des zones pour l'Industrie (pour les détenteurs d'une licence de Constructeur ou d'Accessoires FIM).

6. PARC DES COUREURS

Le parc des coureurs doit:

- être situé près d'une région habitée et près des lieux suivants: hôpital, supermarché, pharmacie, station-service, etc;
- avoir un espace suffisant;
- être situé sur une surface asphaltée permettant la circulation des véhicules de compétition par n'importe quel temps;
- être organisé conformément aux dimensions des véhicules et caravanes des coureurs et constructeurs. Les véhicules privés des coureurs et mécaniciens ne doivent pas être autorisés dans le parc des coureurs;
- avoir à côté un parking pour les véhicules privés des coureurs, équipes, constructeurs et presse;
- avoir des voies de circulation ouvertes afin de permettre aux véhicules de sortir du parc des coureurs à tout moment;
- avoir des services sanitaires séparés pour les femmes et les hommes (y compris toilettes et douches);
- avoir des réserves d'eau potable et suffisamment de points d'alimentation électrique;
- avoir suffisamment de containers pour les poubelles. L'organisateur doit s'occuper de maintenir les services sanitaires propres;
- avoir des containers pour récupérer les huiles usées et les lubrifiants.

7. ZONE D'ENTRAINEMENTS

Une zone d'entraînements sera installée et indiquée par des panneaux depuis le parc coureurs.

8. PARKINGS POUR LA PRESSE, LE JURY INTERNATIONAL ET LES OFFICIELS

Des places de stationnement séparées pour la Presse, les Membres du Jury et les Officiels doivent être installées et signalées spécialement.

9. SALLE DU JURY INTERNATIONAL

Pour les séances du Jury International, une salle doit être préparée afin d'assurer au Jury des conditions de travail tranquilles, pour environ 40 personnes.

Des tables et chaises seront disposées à l'intérieur de façon à ce que tous le monde puisse voir les membres du Jury. Des boissons seront prévues.

Un traducteur, au minimum dans les 2 langues officielles de la FIM, devra être présent afin de faciliter le déroulement des séances du Jury International.

Tous les documents doivent être disponibles en nombre suffisant pour toutes les personnes autorisées à assister aux réunions du Jury International.

10. SALLE DE PRESSE

Une salle doit être prévue pour la Presse avec les installations minimales suivantes: tables, chaises, 1 photocopieuse, 2 lignes de téléphone, 1 fax et 5 à 10 ordinateurs avec connexions ADSL Internet. Une personne faisant partie de l'organisation et capable d'utiliser ces installations doit être présente.

11. LISTE D'HOTELS

Pour la réservation de chambres, une liste d'hôtels avec les lieux et les prix sera indiquée dans le Règlement Particulier.

La distance entre la zone de départ et l'hôtel, qui sera indiquée dans le RP, ne doit pas être trop importante.

12. RESULTATS

Les résultats doivent être publiés au moins dans une des deux langues officielles de la FIM. Ils doivent être immédiatement envoyés par e-mail ou autre type d'envois à tous les organisateurs subséquents du Championnat, au plus tard le lendemain matin de la manifestation.

L'organisateur devra envoyer par e-mail au Secrétariat Exécutif de la FIM les résultats au plus tard le lendemain matin suivant la fin de la manifestation et remettre au Président du Jury une disquette comprenant les résultats, les PV des réunions du Jury International et tout document jugé utile par le Jury (moyens de sécurité, circulaires, feuilles de route, etc.).

13. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

La Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu immédiatement après l'arrivée du dernier coureur. Pour la Cérémonie, il est recommandé d'avoir un podium agréablement décoré à la vue du public.

Le lieu et l'heure de la Cérémonie de Remise des Prix doivent également être publiés.

**14. CEREMONIE DE REMISE DE PRIX SYMBOLIQUE A LA
DERNIERE EPREUVE DU CHAMPIONNAT**

L'organisateur de la dernière épreuve comptant pour le Championnat devra organiser une fête durant laquelle une Cérémonie de Remise de Prix symbolique sera prévue pour les trois premiers classés.

15. REGLEMENT PARTICULIER

Deux copies papier et une copie e-mail du Règlement Particulier devront être envoyées au Secrétariat Exécutif FIM, ainsi qu'une copie pour le Président du Jury, 2 mois au moins avant la date de la manifestation, pour obtenir l'approbation de la FIM.

ZONE	ZONE DE TRAVAIL	PARCOURS	CH avec Assistance	PARCOURS
COUREUR	Peut recevoir et changer les pièces non marquées Peut accepter les outils (dont pompe et chambre à air) Graisser sa chaîne Faire les pleins Changer les pneus	Peut changer les pièces transportées non marquées	Peut recevoir et changer les pièces non marquées Peut accepter les outils (dont pompe et chambre à air) Graisser sa chaîne Changer les pneus seulement au dernier CH	Peut changer les pièces transportées non marquées
AIDE EXTERIEURE	Peut faire NIVEAUX : - huiles - liquide de frein - liquide de refroidissement PNEUS : - gonflage / dégonflage - pression Plein de carburant Vidange huile moteur Nettoyer les parties plastique de la moto	Rien	NIVEAUX : - huiles - liquide de frein - liquide de refroidissement PNEUS : - gonflage / dégonflage - pression Plein de carburant Vidange huile moteur Nettoyer les parties plastique de la moto	Rien
Peut Donner	Peut Donner	Peut Donner	Peut Donner	Peut Donner

RAPPEL : HEURE ENREGISTREE = HEURE DE DEPART DE LA NOUVELLE SECTION

17. REGLES GENERALES

- *Respecter le code de la route et les règles du pays organisateur.*
- *Rouler lentement sur les routes ou voies que les coureurs empruntent, aux contrôles horaires et dans la zone de travail finale.*
- *Laisser tous les lieux de stationnement propres.*
- *Utiliser les tapis d'environnement et les containers à déchets mis à disposition.*
- *Etre respectueux auprès de la population locale.*
- *Etre respectueux auprès des officiels et respecter les consignes de sécurité.*
- *Respecter le repos des autres dans le parc des coureurs.*
- *Respecter les interdictions de stationnement et laisser libre les voies d'accès aux secours.*

FORMULAIRE TYPE POUR LE REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO

PUBLICATION

Le Club _____ organise la _____
manche du Championnat du Monde FIM d'Enduro 200__, au nom de la
Fédération _____. La manifestation se déroulera conformément au Code
Sportif de la FIM, à ses Annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à
toute autre réglementation finale, approuvée par le Jury International.

La manifestation aura lieu le _____ (date) à
_____ (lieu).

No IMN _____

ACCES

Aéroport le plus proche : _____
Autoroute : _____ Sortie : _____
Route nationale : _____
Ville la plus proche : _____ à km : _____

Organisateur :

Nom (Club): _____
Adresse : _____
No tél.: _____
No fax : _____
E-mail : _____
Internet : _____

Service d'hébergement :

Nom : _____
Adresse : _____
No tél. : _____
No fax : _____
E-mail : _____
Internet : _____

Secrétariat de la manifestation :

Adresse : _____
No tél. : _____
No fax : _____
E-mail : _____
Internet : _____

1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être rédigées sur le formulaire officiel d'engagement qui doit être retourné au Secrétariat de la manifestation accompagné des droits d'inscription d'un montant de **190 EUR** pour les 2 jours.

Compte bancaire (inclu le Code Swift): _____

Les inscriptions doivent être reçues avant le _____ (30 jours avant le premier jour de la manifestation).

Les coureurs qui ne sont pas membres de la FMNR doivent faire approuver leur bulletin d'engagement par leur Fédération Nationale.

2. CONTROLE TECHNIQUE ET ENREGISTREMENT

Le contrôle technique aura lieu le _____ (date) à _____ (lieu) selon l'horaire type.

Pendant l'enregistrement, le transpondeur ainsi que son support et la notice de montage seront distribués aux participants qui ne possèdent pas déjà le support approprié. Le coût de chaque support est de 10 € (non remboursable).

Chaque machine doit être conforme aux dispositions légales de circulation routière du pays où elle est immatriculée; elle doit également correspondre aux exigences du Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, ainsi qu'à l'art. 062.22. Les parties intrinsèques seront marquées conformément à l'art. 062.23.1. Un contrôle de bruit sera effectué conformément aux Règlements Techniques.

Lors du contrôle technique, le coureur devra présenter sa Licence FIM de coureur, son permis de conduire, un certificat international d'assurance (carte verte), ainsi que son casque.

Le Règlement Particulier des manifestations hivernales doit comprendre le dessin des pneus à clous conformément à l'art. 062.3.

3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ et les numéros seront en conformité avec l'art. 062.34.

4. PARCOURS

PREMIERE COURSE:

Premier jour (vendredi): Super Test (prologue). Les premiers coureurs partiront à _____ (18h00 ou 19h00). Le Super Test se déroulera en course parallèle en forme de huit. Il y aura deux coureurs en même temps.

Deuxième jour (samedi): La première course sera constituée de _____ tours, de _____ km, qui inclura:

- nombre de contrôles horaires par tour: _____
- nombre de tests CT: _____
- nombre de tests ET: _____
- nombre de tests XT: _____

DEUXIEME COURSE:

La deuxième course sera constituée de _____ tours, de _____ km, qui inclura:

- nombre de contrôles horaires par tour: _____
- nombre de tests CT: _____
- nombre de tests ET: _____
- nombre de tests XT: _____

Le lieu et la durée de chaque essai seront affichés à _____ (lieu) à partir de _____ (heure) – au moins 48 heures à l'avance.

5. PENALITES

Les pénalités doivent être conformes à l'art. 062.64.

6. BUREAU ET REUNIONS DU JURY INTERNATIONAL

Le lieu du bureau de la course sera _____ et celui-ci sera ouvert _____ (heure/date).

Les réunions du Jury International auront lieu à _____ (lieu) selon l'horaire type.

7. PRIX

Des prix seront décernés aux trois premiers coureurs de chaque classe.

8. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

La Cérémonie de Remise des Prix aura lieu chaque jour dans la zone de départ immédiatement après l'arrivée du dernier coureur classé.

9. OFFICIELS

Président du Jury : _____ Licence FIM No : _____
Membre du Jury FIM : _____ Licence FIM No : _____
Membre du Jury FMNR : _____ Licence FIM No : _____
Membre Technique du Jury FIM : _____ Licence FIM No : _____
Directeur de Course : _____ Licence FIM No : _____
Délégué Médical FIM : _____ Licence FIM No : _____
Délégué Environnement FIM : _____ Licence FIM No : _____
Commissaire Technique FMNR : _____ Licence FIM No : _____
Chronométrateur : _____ Licence FIM No : _____
Commissaire Environnement : _____ Licence FIM No : _____
Chef du Service Médical : _____ Licence FIM No : _____
Secrétaire de la manifestation : _____
Secrétaire du Jury : _____

La liste des officiels (nom + N° de licence) de l'organisation sera affichée sur le panneau d'informations et la liste communiquée à tous les participants et membres du Jury.

Délégués FMN: Conformément à l'art. 062.6.1.

10. LISTE D'HOTELS

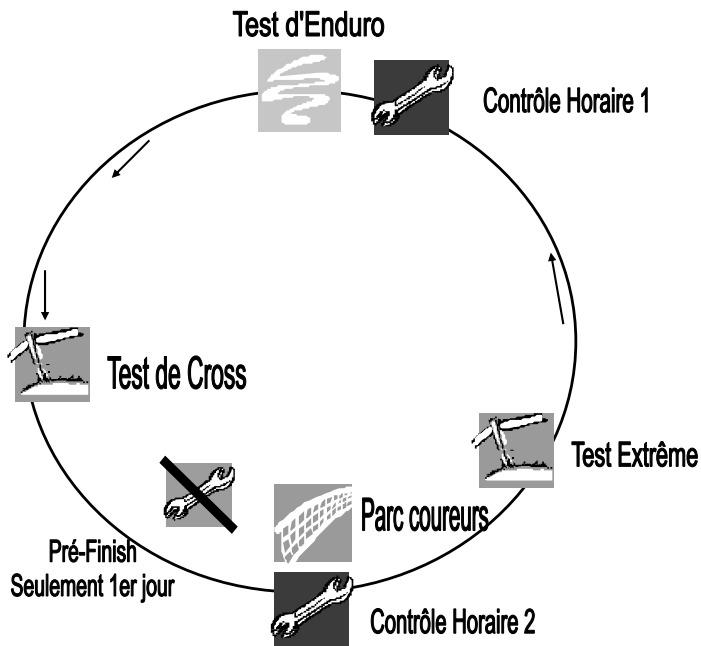
Liste d'hôtels avec distances du site:



Italie
24 & 25 avril 2007
Moto Club Matelica
Diagramme Z

Logo du Championnat

Heure de départ : 09:00



Temps total : 6:45

HORAIRE TYPE POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM D'ENDURO

<i>Jeudi</i>	09:00	Ouverture parc coureurs
	13:30–18:30	Ouverture zone d'entraînements
	14:00	Ouverture du quartier général
	14:00	Ouverture de la salle de presse
	18:00	Réunion avec les organisateurs et le Président du Jury
<hr/>		
<i>Vendredi</i>	08:30–10:00	Ouverture zone d'entraînements
	09:00	1 ^{ère} séance du Jury
	11:00	Reconnaissance du parcours
	09:00-11:00	Contrôle administratif
	13:00-16:00	Contrôle technique
	16:30	2 ^{ème} séance du Jury
	19:00-22:00	Eventuel Super Test (prologue)
<hr/>		
<i>Samedi</i>	09:00	1 ^{er} départ
	Immédiatement après l'arrivée du dernier coureur, pour les 3 premiers classés de chaque classe	Cérémonie de Remise des Prix organisée par le promoteur
	19:00	3 ^{ème} séance du Jury
<hr/>		
<i>Dimanche</i>	09:00	1 ^{er} départ
	Immédiatement après l'arrivée du dernier coureur, pour les 3 premiers classés de chaque classe	Cérémonie de Remise des Prix organisée par le promoteur
	17:00	4 ^{ème} et dernière séance du Jury